



INTERNET HAUTE PERFORMANCE
 INTÉGRATEUR RÉSEAUX & TÉLÉCOMS
 INGÉNIEURIE INFORMATIQUE
 RADIOCOMMUNICATION & SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE
 GÉOLOCALISATION & MONITORING

OFIS
 IT. Services. People. You trust.

(+242) 06 600 0000 info@ofis-technologies.com

LA SEMAINE AFRICAINE



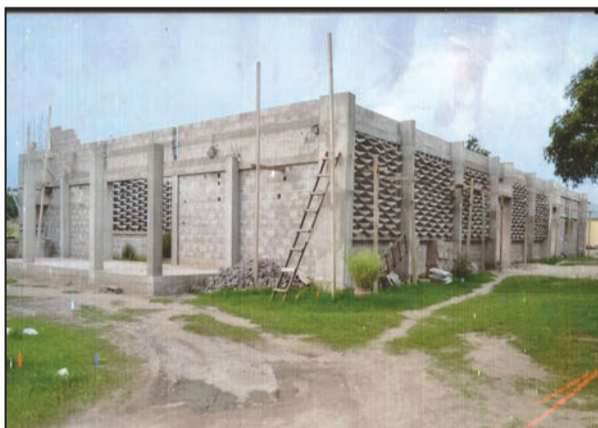
65^{ème} année

lasemaineafricaine.net

N° 3778 du Mardi 27 Mars 2018 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
 CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 668 24 72 - 06.889.98.99 / 05.528.03.94 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Un Dimanche en paroisse:
Archidiocèse de Brazzaville

Saint-André
 Kaggwa de Kombé



La nouvelle église en construction (P.9)

Editorial

De la dette intérieure

Après l'ouverture du tronçon routier Kinkala-Mindouli-Kindamba

Les auteurs d'actes
 répréhensibles subiront la loi



Le convoi des véhicules marquant l'ouverture officielle de la route

(P.3)

Economie

Le Gouvernement veut s'attaquer à la dette intérieure commerciale

(P.6)



Le ministre et les opérateurs économiques

Eglise catholique

Des prêtres sanctionnés à Brazzaville et à Pointe-Noire

(P.8)



HILARY HOTEL
 Séjournez à Pointe-Noire, à partir de 30.000 F.cfa la chambre

UN BUFFET DE : 5 000 FCFA

Situé à 5 minutes de l'Aéroport international AGOSTINO NETO
 05 730 27 21 / 06 648 82 45 / 04 444 24 67



(P.14)

Benoit Nkokolo "Mendes"

Un grand entraîneur s'en est allé

Dolisie (Département du Niari)

Le stade Denis Sassou Nguesso à l'agonie

(P.14)

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sise à Brazzaville (République du Congo)
Rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)
Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M.) / B.P.: 14745 - Tél.: (242) 06 662 43 35/05 516 70 79
E-mail: etudepongui@yahoo.com / etudepongui2@gmail.com

SOCIETE KOUILOU POWER

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 50 000 000 de Francs CFA / Pointe-Noire (République du Congo)
Avenue de l'Emeraude concession, ex-OCER - Centre-ville / RCCM CG/PNR/17 B 414

CESSION D' ACTIONS, CHANGEMENT DU MODE D' ADMINISTRATION, NONINATION DES ADMINISTRATEURS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SON SUPPLEANT, DU PRESIDENT DU CONSEIL D' ADMINISTRATION, DU DIRECTEUR GENERAL & MISE A JOUR DES STATUTS

I- Aux termes des cessions d'actions du 7 mars 2018 reçues en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, le 7 mars 2018 et enregistrées le douze mars de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 046/2 numéro 155 pour le premier, et 046/5 numéro 158 pour le second, la société «AEE POWER VENTURES SL», actionnaire de la société dénommée: «SOCIETE KOUILOU POWER» SA, a cédé:
- cent cinquante (150) actions de cinquante mille (50 000) Francs CFA chacune au profit de l'Etat Congolais;
- cinquante (50) actions de cinquante mille (50 000) Francs CFA chacune au profit de la société «ODMS» S.A.

II- Suivant les délibérations du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte de la société dénommée: «SOCIETE KOUILOU POWER», Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 50 000 000 de Francs CFA, dont le siège social est fixé Pointe-Noire (Congo), Avenue de l'Emeraude concession, ex-OCER-Centre-ville, immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/17 B 414 tenue à Pointe-Noire en date du 7 mars 2018, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville (Congo), le sept mars 2018, enregistré le douze mars de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio

046/8 numéro 161, les résolutions suivantes ont été prises par les actionnaires:

A titre ordinaire:

- Agrément du cessionnaire par les actionnaires;
 - Nomination de:
• la société «AEE POWER VENTURES SL», société de droit espagnol, représentée par Monsieur Stéphane André RIGNY, agissant en qualité de représentant permanent;
 - la société «ODMS» Société Anonyme avec Administrateur Général, représentée par Monsieur Jean Pierre OPINA, agissant en qualité de représentant permanent;
 - l'Etat Congolais, représenté par Monsieur Euloge ITOUA, agissant en qualité de représentant permanent;
 - le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, représenté par Monsieur Célestin KOUMBA, agissant en qualité de représentant permanent.
- en qualité des administrateurs, pour une durée de deux (2) ans.

Nomination de:

- la société «KPMG», représentée par Monsieur Patrick GAMASSA, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire;
- Monsieur Patrick GAMASSA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de deux (2) exercices sociaux.
- Pouvoirs.

A titre extraordinaire:

- Modification de la répartition du capital social;
- Changement du mode de direction ;
- Extension de l'objet social aux activités suivantes:
• la production de l'énergie électrique à partir du gaz naturel provenant des sources situées au Congo;
- l'exploitation, la maintenance et la réhabilitation des centrales électriques à gaz;
- la commercialisation, l'importation et la vente de l'énergie électrique.
- Refonte des statuts;
- Pouvoirs.

III-Aux termes du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société de la société dénommée «SOCIETE KOUILOU POWER» S.A. du 7 mars 2018 reçus en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, le 7 mars 2018 et enregistré le 12 mars de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 046/12 numéro 165, les membres du Conseil d'Administration ont décidé de nommer:

- Monsieur Stéphane André RIGNY, en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'administrateur;
- Monsieur Mathurin ENAMA MENGONG, en qualité du Directeur Général, pour une durée de deux (2) ans renouvelable.

VI- Aux termes d'un acte reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, le 7 mars 2018 et enregistré le 12 mars de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 046/16, numéro 169, il a été procédé à la mise à jour des statuts de la société dénommée: «SOCIETE KOUILOU POWER» S.A.

Dépôt légal des actes a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 14 mars 2018, enregistré sous le numéro 18 DA 1871.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro M2/18 -608.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

CONGOLAISE DE PROMOTION AGROPASTORALE EN SIGLE «CO.PRA-SARL»

Société A Responsabilité Limitée
AU CAPITAL DE: QUINZE MILLIONS (15.000.000) FRANCS CFA
Siège Social: 19, Rue du Pool, la Poudrière (Arr.4 Mougali)
BRAZZAVILLE
RCCMCG/BZV/18 B 7372

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 26 février 2018, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto, en date du 27 février 2018, sous Folio 039/8 n°0425, il a été constitué une société dénommée «CONGOLAISE DE PROMOTION AGROPASTORALE», en sigle «CO.PRA-SARL», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Capital: 15.000.000 F. CFA;

Siège: Brazzaville, au 28, Rue Dispensaire Arr.3 Poto-Poto;

Objet: agriculture; élevage, pisciculture; promotion et vente des

produits agroalimentaires;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° 18 B 7372 du 28 février 2018;

Gérance: Monsieur NGANFINA Gilbert est le Gérant de la société.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU NOTAIRE

Sis Bd Lyautey, vers l'hôtel Bikoumou, à côté du complexe scolaire «Les amis de Julien», OCH Mougali III, Brazzaville, République du Congo; Tél.: (242) 06 651 13 85/04 411 87 14
E-mail:etudemakumbu@gmail.com/Brazzaville, le 23 mars 2018

INSERTION LEGALE

SOCIETE Pierre Angulaire Transit En sigle P.A.T.

Société A Responsabilité Limitée/Capital: un million (1.000.009) de francs CFA
Siège social: 1741, rue Albert Mampiri, Batignolles (Mougali)/Brazzaville
REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date, à Brazzaville, 27 février 2018, reçu par Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU, Notaire soussigné, enregistré le 28 février de la même année sous le folio 040/1, numéro 0441 à la recette de l'enregistrement, domaines et timbre de Poto-Poto, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

DENOMINATION: Pierre Angulaire Transit, en sigle P.A.T.;
FORME: Société A Responsabilité Limitée;
CAPITAL: 1.000.000 de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, libérées par les Associés;
SIEGE SOCIAL: 1741, rue Albert Mampiri, Batignolles

(Mougali), Brazzaville, République du Congo;
OBJET SOCIAL: Transit; Transports aérien et maritime; Manutention; Acconage; Consignation; Messagerie;
DUREE: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;
GERANT: Monsieur MADZILA MANDOMBI Destin Espoir;
DEPOT LEGAL: effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 21 mars 2018, sous le numéro 18 DA 197;
IMMATRICULATION: le 21 mars 2018, au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG/BZV/18 B 7400.

Pour avis,
Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,

Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Mgr Anatole MILANDOU

Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:

Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)

Tél.: (242) 06.668.24.72/01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA

(Responsable page internationale)

Tél.: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Arnel YABBAT NGO

(Responsable pages nationales)

Tél.: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:

Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial:

Brazzaville:

Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

Pointe-Noire:

Direction: Tél.:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

Après l'ouverture du tronçon routier Kinkala-Mindouli-Kindamba

«Celui qui posera les actes répréhensifs tombera sous le coup de la loi», avertit le préfet Georges Kilebé

Fermé depuis plus d'un an et demi du fait de l'insécurité consécutive aux affrontements entre les ex-combattants ninjas-nsiloulous de Ntumi et les forces gouvernementales, l'axe routier Kinkala-Mindouli-Kindamba a été rouvert à la circulation des véhicules privés le 21 mars 2018. Un premier convoi de 12 camions est parti du marché Commission, à Makélékélé, à Brazzaville, dans une liesse et une ferveur totales, marquant l'adhésion de la population qui n'a eu pour mot que «Yiwiri», qui veut en français (la guerre), c'est fini.

Tout le long de ce tronçon de 150 km, la délégation de la Commission ad hoc mixte paritaire a reçu des clameurs et un accueil chaleureux de la part des populations euphoriques, dans les localités où elle est passée. Un soulagement pour ces populations qui, en contre-partie, ont reçu de la délégation des produits de première nécessité comme des allumettes, de la farine, de l'huile et autres denrées. Conduite par Philippe Biby Ane, vice-président de la Commission ad hoc mixte paritaire et représentant personnel du pasteur Ntumi, qu'accompagnaient le préfet du département du Pool, Georges Kilebé, ainsi que le colonel Pierre Mongo, cette mission fait partie des premières activités de terrain lancées le 20 mars dernier à Kinkala par Séraphin Ondélé, président de la Commission ad hoc mixte paritaire. Le convoi est arrivé sans heurts à Kindamba. Tout au long du parcours, les membres de la commission ad hoc et le préfet du Pool se sont livrés à un exercice de pédagogie pour convaincre certains ex-combattants ninjas-nsiloulous. Heureusement, la raison a fini

par prendre le dessus sur les émotions et la passion. Car, il a fallu expliquer le bien-fondé des accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités du 23 décembre 2017 à travers cette opération de sensibilisation, afin



Les ninjas-nsiloulous



Le convoi de camions au départ de Brazzaville

de susciter leur adhésion. Dans cette mission, la Commission ad hoc a procédé au démantèlement de toutes les barrières érigées le long de la route, d'un côté par les ninjas-nsiloulous, et de l'autre par la Force publique. Surpris dans un bouchon à Yangui, un village situé non loin de Missafou, Djo, un ninjas-nsiloulou a expliqué : «Je suis devenu

ninja lorsqu'un jour, les militaires ont bastonné mon père, avant de brûler ma maison». Il a, tout de même, souhaité que la paix revienne définitivement afin, dit-il, de retrouver sa femme et ses deux enfants qu'il n'a plus revus depuis près de deux ans. Un autre ninja rencontré non loin de la forêt de Bangou a été ramené à la raison par le colonel Pierre Mongo. «Après

avoir bombardé nos maisons avec les hélicoptères, vous venez maintenant nous parler de la paix. Si vous voulez qu'elle soit effective, commencez par libérer nos amis qui sont en prison, sinon nous garderons nos positions», a-t-il déclaré. Deux meetings ont été organisés à Mindouli et Kindamba, au cours desquels le préfet du département Georges Kilebé a tenu un langage de fermeté auprès des ninjas-nsiloulous. Pour lui, plus personne n'a «le droit» de porter et de circuler avec des armes. «Le port d'arme est réservé aux agents de la Force publique, parce qu'ils sont agents de l'Etat», a-t-il martelé. Avant de lancer une sévère mise en garde : «A compter de ce jour, celui qui posera des actes répréhensifs tombera sous le coup de la loi, et sera sanctionné conformément aux lois de la République !».

Cyr Armel YABBAT-NGO

Bassin du Congo

Pour une approche commune de la gestion durable des tourbières

La troisième réunion des partenaires de l'Initiative mondiale sur les tourbières, tenue du 12 au 22 mars 2018, s'est achevée par l'adoption d'une déclaration dite de Brazzaville, dans laquelle il a été réaffirmé la volonté de préserver le droit des communautés locales à l'utilisation des ressources naturelles présentes dans les zones couvertes par les tourbières. Et aussi à maintenir leurs usages traditionnels et à mettre en œuvre le principe du consentement libre, informé et préalable dans les activités avec les populations locales, afin de les aider à utiliser les tourbières de manière durable et à élaborer des méthodes autres que des pratiques destructives. Le segment ministériel de cette réunion a été ouvert par le premier ministre Clément Mouamba, en présence d'Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme, Amy Ambatobe Nyongolo, ministre de l'Environnement de la RDC, Siti Nurbaya, ministre Indonésien de l'Environnement, etc.

Lue par Mme Arlette Soudan-Nonault, la Déclaration de Brazzaville était l'acte attendu de cette réunion. Les trois ministres des pays couverts par des vastes étendues des tourbières, à savoir : l'Indonésie, la République du Congo et la République Démocratique du Congo, avec l'appui de l'ONU-Environnement, ont réaffirmé leur volonté de continuer à faire de la lutte contre le changement climatique et de la promotion d'un développement inclusif et durable une haute priorité pour être conformes aux dispositions de

la Convention de Ramsar, l'Accord de Paris, les Objectifs de développement durable, etc. Par ailleurs, ils se sont engagés à mettre en œuvre une coordination et une coopération entre différents secteurs gouvernementaux afin de protéger les avantages fournis par les écosystèmes de tourbières. A cet effet, les pays se sont engagés à mettre en place des cadres nationaux multisectoriels et multidisciplinaires pour assurer la gestion des tourbières de la Cuvette centrale du bassin du Congo; mettre en place



Après la signature de la déclaration de Brazzaville

et finaliser les plans d'affectation de terres qui favorisent la conservation et la protection des tourbières, et préviennent leur drainage et leur assèchement. Ils s'engagent aussi à œuvrer pour le développement et la promotion d'un modèle d'aménagement économique de territoire favorable à la gestion durable des tourbières et le développement économique des territoires riverains des Lac Télé et Lac Tumba, ainsi que pour la transformation de la croissance des économies de la zone pour un développement inclusif et durable de manière. Objectifs visés aussi : éradiquer la pauvreté extrême,

et l'amélioration du bien-être des populations riveraines en activant tous les leviers humains, financiers, techniques, technologiques et les opportunités offertes par l'économie verte et l'économie bleue. Il s'agira aussi d'œuvrer pour accélérer l'opérationnalisation du fonds bleu pour le bassin du Congo et le fonds pour l'économie verte en Afrique centrale afin de financer les programmes et les projets socio-économique et écologiques dans les zones des Lac Télé et Lac Tumba avec l'appui de la banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) et la banque africaine de développement (BAD);

Editorial

De la dette intérieure

Une dette est une dette, mais la dette intérieure ajoute à la crise de manière plus criarde sans doute. Parce qu'elle frappe directement, sans intermédiaire désincarné, la petite gens. Elle étouffe les forces qui auraient dû donner du souffle aux articulations de la République, ou aider à la résilience face à la crise générale. Les petites et moyennes entreprises locales, obligées d'attendre deux ans ou plus le règlement par l'Etat d'une facture vitale à la poursuite de leur action, sont menacées de mettre la clé sous le paillason. De petits entrepreneurs s'étranglant à surmonter le maquis des bureaucraties pour fournir à un service d'Etat des consommables dont on aura perdu jusqu'à l'image quand la facture sera réglée, sont des morts en sursis. Aucune viabilité économique ne peut sortir d'une situation comme celle-là. Les discours se feront ; ils mettront l'accent sur la liberté d'entreprendre, le dynamisme local, la nécessité de se prendre en main. Ils seront simples parolotes tant que la dette intérieure restera aussi énorme et aussi longtemps négligée. L'Etat a décidé de s'attaquer à sa dette intérieure : il était temps !

Il était impérieux de redonner du souffle à ceux qu'étranglait l'inertie des trésoreries d'Etat. La baisse du prix du baril de pétrole est un fait ; il n'empêche que de connaître une des causes de la crise n'ajoute pas à l'écuelle. Que la bonne volonté du Gouvernement soit affirmée va dans le sens de ce qu'il faut dire, mais une volonté n'est manifeste que concrétisée par des faits.

Et à la bonne volonté de régler la question doit aussi s'ajouter la rigueur dans le contrôle des créances et des créanciers, du paiement effectif aux créanciers, du déparasitage de tous les circuits négatifs qui gangrènent les guichets payeurs dès qu'il est question de toucher le règlement d'une dette de l'Etat.

Nous savons que la pratique des 10% réclamés par des agents d'Etat n'aide personne. Qu'un entrepreneur moyen venu toucher 5 millions de francs, se voit imposer le paiement de 500.000F préalables de dessous de table est révoltant. Surtout si ce règlement intervient bien longtemps après le libellé de la facture. Or c'est la pratique courante. Admise.

Notre économie a besoin de respirer par tous les pores de respiration. Elle doit reposer sur la répression des pratiques nuisibles et décourageantes. Sinon, l'insistance à récupérer les sommes dues à l'Etat ressemblera à un coup d'épée dans l'eau, plus dommageable après qu'avant. Il ne s'agit pas de faire montre de rigueur seulement en amont. Pendant et après les transactions, l'Etat doit maintenir sa rigueur aussi. Que ce ne soit pas au seul FMI à imposer les pratiques de gouvernance; elles doivent découler du vécu citoyen de tous les jours.

Albert S. MIANZOUKOUTA

de promouvoir de bonnes pratiques de gestion durable dans les zones des tourbières couvertes par des activités économiques, afin qu'elles soient gérées de manière durable et judicieuse sur le plan climatique, c'est-à-dire de façon à ce qu'elles ne soient ni drainées, ni asséchées. En outre, la République du Congo et la République Démocratique du Congo ont sollicité l'appui de l'ONU-Environnement, à travers l'Initiative mondiale sur les tourbières dans la gestion durable des tourbières, ainsi que la communauté internationale à financer les programmes de recherche qui permettront de mieux connaître l'état et l'étendue des tourbières ; mieux comprendre la contribution des tourbières aux flux de gaz à effet de serre, etc... Un appel a été lancé aux partenaires techniques et financiers pour accompagner les deux Congo dans leur réflexion afin de faciliter l'émergence d'un marché innovateur, où les investisseurs privés, motivés par la responsabilité sociale d'entreprise, ont l'assurance que leurs investissements dans la conservation et la restauration des tourbières produiront des retombées positives et véritables pour le climat. Dans son allocution à l'ouverture du

segment ministériel de la réunion, Mme Arlette Soudan-Nonault avait regretté le fait que les forêts du bassin du Congo soient soumises à des pressions croissantes qui, selon elle, pourraient à terme entraîner une très forte dégradation et accroître la pauvreté de la population qui dépend encore étroitement des ressources spontanées qu'elles offrent. «Les tourbières font partie de l'héritage culturel de la population de la République Démocratique du Congo et elles représentent un immense espoir pour les générations futures. Nous espérons donc que la communauté internationale va nous accompagner dans notre rôle de gardien de ces anciennes forêts», a-t-elle affirmé. Ouvrant les travaux, le premier ministre Clément Mouamba avait fait savoir que les assises de Brazzaville sont un témoignage supplémentaire de la reconnaissance, par la communauté internationale, de l'engagement personnel du président Denis Sassou-Nguesso, et de la contribution que le Congo apporte à la quête permanente de solutions aux dangers existentiels qui menacent la vie et notre planète terre.

C. A. Y.-Ng.

Assemblée nationale

Le projet de loi sur le Conseil supérieur de la Magistrature enfin adopté

Réunis en séance plénière le vendredi 21 mars dernier au Palais des congrès, les députés ont examiné et adopté trois projets de loi dont ceux portant organisation, composition et fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature, ainsi que celui de la Cour constitutionnelle initiés par le Gouvernement. Les travaux ont été présidés par Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale.

Les modifications concernent, pour le premier texte, la possibilité accordée au ministre de la Justice de suppléer le président de la République dans la présidence des réunions du Conseil supérieur de la Magistrature; la création d'un statut d'observateur au profit du cabinet du président de la République; le renforcement du rôle de la Commission de discipline, désormais investie du pouvoir de sanctionner, en premier et dernier ressort, des fautes certes graves, mais qui ne peuvent entraîner des sanctions extrêmes; l'instauration des normes conservatoires, visant à interdire provisoirement l'exercice de ses fonctions à un

magistrat faisant l'objet d'une enquête pour des faits de nature à entraîner des poursuites disciplinaires; la simplification des procédures de prise des normes disciplinaires visant un magistrat ou la prise des décisions d'avancement ou de mutation ne portant pas atteinte aux règles de l'organisation judiciaire telles que garanties par les textes en vigueur. Le deuxième objectif vise à aplanir les faiblesses et les dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre de cette institution.

Le projet de loi portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle apporte, quant à lui, des innovations



Le bureau de l'Assemblée nationale

en ce qui concerne, la qualité de membre de cette Cour, la nécessité de créer un poste de secrétaire général adjoint, la reconnaissance de la compétence du «doyen d'âge» pour convoquer et présider les réunions, en cas d'empêchement du président et du vice-président, l'allocation d'un budget annexe pour faire face aux exigences à l'organisation d'éventuelles élections anticipées.

Les préoccupations des députés ont, entre autres, porté sur le rejet quasi systématique des requêtes portées devant cette juridiction. Enfin, un troisième projet portait sur la ratification d'un accord relatif aux transports aériens entre la République du Congo et la République française.

KAUD

Sécurité maritime

L'exercice multinational Obangamé express 2018 a été lancé

La criminalité maritime constitue aujourd'hui un véritable fléau dans le Golfe de Guinée. Elle est multiforme, et prend parfois une extension insoupçonnée. Les pays de la sous-région sont déterminés à mettre en œuvre une nouvelle approche fondée sur l'amélioration de la sécurité maritime.



Le présidium au lancement de l'opération

C'est dans ce cadre que le commandement américain pour l'Afrique (Africom) organise, de concert avec les institutions régionales (Cresmac, Cresmao), ainsi que les partenaires africains, l'exercice annuel et multinational de sécurité maritime dénommé: Obangamé Express, version 2018, qui veut dire en langue Fang «Mettons-nous ensemble». Elle vise comme objectifs de promouvoir l'interopérabilité et l'efficacité des différents acteurs de la région maritime du Golfe de Guinée, de concert avec leurs partenaires américains et européens.

Cette opération a été officiellement lancée mercredi 21 mars dernier, à l'Etat-Major de la zone militaire de défense n°1, sous le patronage du capitaine de vaisseau René Ganongo, commandant de la marine nationale. Il avait à ces côtés, les généraux de brigade François Osselé et Jean Ollessongo Ondaye; Alexandre Honoré Paka, préfet de Pointe-Noire, Paul Adam Dibouilou, préfet du Kouilou, et bien d'autres responsables des administrations publiques et privées, ainsi que les experts en la matière.

Pour s'assurer qu'il n'y a pas de zone sûre pour les criminels, les pays doivent échanger régulièrement des informations avec leurs voisins sur des contrevenants connus ou suspectés. Trois pays, à savoir: le Congo, la RDC et l'Angola qui font partie de la zone maritime A du Golfe de Guinée, prennent part à l'exercice multinational Obangamé Express 2018, qui vise, entre autres, l'harmonisation des standards des procédures opérationnelles; la mise en œuvre sur le plan opérationnel des accords régionaux.

Cette opération sera clôturée le 31 mars prochain. Après le lancement de l'exercice, François Ossele, commandant de la marine nationale, a tenu une conférence de presse jeudi 22 mars 2018. Il a fait connaître à la presse locale les avancées significatives de cet exercice dans la sous-région depuis son lancement. Il a souhaité l'implication de tout le monde pour réussir à éradiquer le fléau de la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée.

Equateur Denis NGUIMBI

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, premier étage, immeuble
ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06.664.85.64/04.432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire - République du Congo.

EIFFAGE GENIE CIVIL MARINE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital : 12.753.946,00 Euros
Siège social : 3-7 Place de l'Europe, 78140 Vélizy - Villacoublay
830 961 538 R.C.S Versailles

Suivant procès-verbal des décisions de l'Associé unique de la Société «EIFFAGE GENIE CIVIL MARINE», en date du 02 Janvier 2018, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 21 Février 2018, enregistré à Pointe-Noire en date du 27 Février 2018 sous le folio 039/49 N°1135, il a été décidé de l'ouverture et de l'immatriculation en République du Congo d'une succursale ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EIFFAGE GC MARINE CONGO.
Adresse : Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, B.P : 4988, Pointe-Noire, République du Congo.

Activités : la succursale a pour objet, directement ou indirectement :
- Management de projet, études techniques, achats, constructions, réhabilitations, essais et mise en route d'infrastructures portuaires, maritimes et fluviales, et de manière générale tous équipements et travaux connexes, entre autres ouvrages de génie civil, terrassements, assainissement, chaussées, réseaux, signalisation, bâtiments, équipements de manutention et installations techniques liées à ces infrastructures.

- L'ouverture de toute succursale ou tout établissement,
- La création et l'exploitation de tous fonds de commerce et d'industrie ayant trait à ces activités, leur acquisition et leur vente, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes les opérations pouvant se rattacher aux objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, souscription de titres ou achat de droits sociaux, d'apports, de fusions ou autrement.

- Et toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Fondé de pouvoir : Monsieur Laurent Thierry GUILBAUD, de nationalité Française.
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/18 B 69.

Fait à Pointe-Noire, le 16 Mars 2018.

Pour avis.
- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

Laboratoire national de santé publique

Des défis à relever

pour le nouveau directeur général

Nommé le 18 février 2018, le Dr Jean-Vivien Moumbouli a officiellement pris ses fonctions le 22 mars comme directeur du Laboratoire national de santé publique. C'était au cours d'une cérémonie de passation de service présidée par Florent Balandamio, directeur de cabinet de la ministre de la Santé. Il succède ainsi au Pr Henri Joseph qui occupait ce poste depuis 1998. Ce dernier laisse une situation financière difficile pour la structure qui est censée générer des bénéfices.

Le Laboratoire national de santé publique est une structure lourdement endettée: plus d'un milliard de F. CFA à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), une dette intérieure (ce que la structure doit aux agents) de plus de trente-neuf millions de F.CFA, tandis que la dette extérieure (prestations des fournisseurs notamment) est de plus de soixante-dix-huit millions de F.CFA. «L'état

actuel des comptes bancaires est chiffré à 250.000 F.CFA. Le reste à recouvrer est de plus de huit millions de F.CFA», a révélé un officiel de la structure, Henri Para.

Il a précisé que depuis 2015, le Laboratoire national, qui compte 175 agents, n'a pas de budget et son personnel est à six mois d'arriérés de salaire. Installant le nouveau directeur général dans ses fonctions, Florent Balandamio a rappelé



Dr Jean-Vivien Moumbouli

ses missions. A savoir: sa transformation en institut national de santé; l'amélioration de la gouvernance; l'amélioration de l'offre de services et la satisfaction des usagers;

l'amélioration de la qualité des prestations. Jean-Vivien Moumbouli a pris acte de ses missions.

C.A.Y-Ng.

Sibiti

Hommage à Samuel Ikounga

La Journée africaine de l'alimentation scolaire, célébrée le 1^{er} mars dernier, a donné lieu à Sibiti, chef-lieu du département de la Lékoumou, à une cérémonie de remise d'un bâtiment à l'école primaire Samuel Ikounga, dans le quartier 6 Indo. Construite en 2015 par Rémy Ayayos Ikounga, en vue de soulager les enfants de ce quartier, cette école avait été officiellement remise à l'administration scolaire au cours de l'année scolaire 2015-2016. Elle comprend un bloc administratif, 2 bâtiments de 6 salles de classe, un bloc sanitaire.

A cela s'ajoute le bâtiment livré le jour même de la célébration et destinée à abriter la cantine scolaire et la salle multimédia. La cantine scolaire devrait être le lieu de convergence pour les producteurs agricoles de la localité en tant que partenaires dans la fourniture des commodités de la cantine scolaire et bénéficiaires de l'investissement que l'école réalise dans son environnement. La cantine scolaire n'occupera cette salle qu'au moins 1 heure par jour et

pour le reste, elle servira à exploiter les autres talents des enfants à la chorale, au théâtre, à la lecture et l'initiation à l'informatique. Ainsi, s'est exprimé au nom de la famille, Martial De Paul Ikounga qui a invité les parents et les enseignants à s'impliquer dans la réalisation de cette ambition révolutionnaire. «Aux enfants d'aimer l'outil informatique et aux autorités locales d'accompagner cette démarche salutaire pour tous les citoyens qui profiteront de



Les officiels

cet équipement informatique pour s'arrimer à la modernité», a-t-il dit. A signaler qu'à l'occasion du centenaire de celui dont on a donné le nom à cette école, Samuel

Ikounga, premier enseignant de la localité, la famille Ikounga a rendu un hommage à la dimension de l'homme à travers un culte d'action de grâces. L'ancien ministre Martial

De Paul Ikounga s'est réjoui de la forte mobilisation.

Félix BOUKA, correspondant

Climat

Réduire les risques de catastrophe

La communauté internationale a célébré le 23 mars la Journée météorologique mondiale pour commémorer l'entrée en vigueur, le 23 mars 1950, de la convention créant l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et aussi, pour souligner la contribution des services météorologiques à la protection des personnes et des biens, à leur bien-être et au développement durable. Au Congo, cette célébration a donné lieu à une déclaration du Gouvernement lue par Fidèle Dimou, ministre des Transports.

Temps et climat: prêts, prêts... Tel a été le thème de cette journée. Pour le ministre Dimou, il faut donc saisir les opportunités qu'offrent le temps, le climat et l'eau pour construire, dans sa globalité, un développement durable. «L'humanité tout entière se trouve confrontée à un large éventail de risques tels que les tempêtes, les fortes pluies, les vagues de chaleur, la sécheresse, l'élévation du niveau de la mer, la perte de la biodiversité et bien d'autres, mettant à mal les efforts de développement», a fait remarquer Fidèle Dimou. Face à ces extrêmes et aux risques climatiques, exacerbés par les changements climatiques, l'OMM s'est fixée,

parmi ses principales priorités, d'accompagner les services météorologiques nationaux à protéger les vies, les moyens de subsistance et les biens. La première étape dans la réduction des risques de catastrophe est la mise en place d'un système d'alerte précoce. Le ministre pense que pour être efficaces, les systèmes d'alerte précoce doivent impliquer activement les populations et les communautés à une série de risques, faciliter l'éducation et la sensibilisation du public aux risques, etc. Il a assuré que le président de la République s'est engagé à renforcer le service météorologique du Congo, afin de lui donner les moyens néces-



Fidèle Dimou

saires à son fonctionnement. «Notre priorité est de réduire les risques de catastrophe par la mise en place d'un ensemble de dispositions propres à préserver et à diminuer l'exposition aux dangers et la vulnérabilité à l'égard des catastrophes, à intensifier la préparation face aux effets du climat et surtout à renforcer la résilience de nos populations», a déclaré le ministre.

Relevant de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), la direction de la météorologie gère et exploite un ensemble de stations d'observation disséminées à travers le territoire national, et une station de réception des données satellitaires pour la surveillance des différents éléments du temps et du climat.

KAUD

Groupement des associations Bana Congo (GABAC)

Remise officielle des ouvrages réhabilités au collège et au lycée Nganga Edouard

Le groupement des associations Bana Congo «GABAC» a officiellement remis, jeudi 15 mars 2018, au ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, Anatole Collinet Makosso, les ouvrages réhabilités du collège et du lycée d'Enseignement général Nganga Edouard créé le 1^{er} octobre 1959. La cérémonie s'est déroulée en présence de Mme Destinée Hermella Doukaga, ministre de la Jeunesse et de l'Instruction civique; de Jacques Elion, administrateur-maire de Poto-poto; de Denis Christel Sassou Nguesso, président d'honneur du Groupement des associations Bana Congo, et de Rock Akindou, président exécutif du groupement de ces associations.



Le ministre Anatole Collinet Makosso coupant le ruban symbolique

C'est en effet, depuis fin septembre 2017, que le GABAC a amorcé les travaux de réhabilitation de tous les bâtiments de l'établissement. Il a réalisé leur sécurisation en renforçant une partie des fondations. Il en a aussi assuré l'étanchéité, refait la peinture, l'électricité et les portes métalliques et mis les plafonds. Le collège et le lycée d'Enseignement général Nganga Edouard viennent ainsi d'allonger la liste des établissements scolaires déjà réhabilités par le GABAC à Brazzaville. Avant eux, les lycées techniques (industriel et commercial) du 1^{er} Mai, le collège Angola libre, le lycée Thomas Sankara, la Grande école de Poto-Poto et le lycée de la réconciliation à M'filou dont les travaux sont en cours ont bénéficié de la générosité du groupement de ces associations. Mme Roselyne Zoba Loukanou, directrice du collège Nganga Edouard a remercié le ministre Anatole Collinet Makosso pour avoir entendu leurs cris et facilité l'arrivée à Nganga Edouard du grou-

pement GABAC. Nganga Edouard était victime de nombreux actes de vandalisme. Le proviseur du lycée Nganga Edouard, John Ebatata, a souligné que toutes ces réalisations auguraient de bonnes conditions d'études et de travail et des lendemains meilleurs pour les élèves. Pour le président exécutif du GABAC, Rock Akindou, «il s'agit tout simplement de placer nos écoles vers leur futur, en les aidant à redevenir attractives. Ces établissements Nganga Edouard, collège et lycée, sont pour nous un prototype de ce que pourrait être l'école de la nouvelle République». A noter que ces travaux ont été entrepris en deux phases pendant une période de six mois. Sécuriser les établissements, surélever de fils barbelés le mur d'enceinte, ainsi que la construction d'un poste de police avancé. La seconde phase a consisté en des travaux de nivellement des sols pour canaliser les eaux de pluies, poser des bancs, construire un terrain multi-sports basket, tennis volley

Ball, un terrain de hand Ball, une piste d'athlétisme pour les 100 mètres, un espace jardin, deux places au dra-

peau etc...

Pascal AZAD DOKO

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
 Notaire à Pointe-Noire
 Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
 B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire - République du Congo.

Société PONTICELLI UPSTREAM
 Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000.000,00 Euros
 Siège social : 5 Place des Alpes 75013 PARIS 504 042 177 RCS PARIS - France

Suivant acte reçu en dépôt par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire titulaire d'un office notarial, en date du 11 Décembre 2017, enregistré au domaine des timbres le 13 Décembre 2017, sous le folio 224/13 N° 8573, déposé au rang des minutes de l'Etude, à Pointe-Noire, l'associé unique de la succursale du Congo PONTICELLI UPSTREAM, a décidé ce qui suit :

- **Première résolution** : L'associé unique constate que la succursale du Congo de la société PONTICELLI UPSTREAM, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG/PNR/13 B 1314 et qui expirera en décembre 2017, ne peut être renouvelée conformément aux dispositions de l'article 120 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Il décide en conséquence de la fermeture de la succursale du Congo de la société PONTICELLI UPSTREAM, à compter du 06 décembre 2017.

- **Deuxième résolution** : L'associé unique confère tous pouvoirs au cabinet DF Consulting, dont le siège social est sis 1 Angle avenue Commandant FODE et Benoit GANONGO, 2eme étage Immeuble Morija, centre-ville, Pointe-Noire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicités nécessaires à la fermeture de la succursale du Congo.

Dépôt légal : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/13 B 1314. Fait à Pointe-Noire, le 23 Janvier 2018.

Pour avis.
 Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Coup d'oeil en biais

Epidémie de vol de câbles électriques à Ouessou

Une bande de voleurs des câbles électriques du réseau aérien public de la Société nationale d'électricité (SNE) écume impunément la ville de Ouessou, chef-lieu du département de la Sangha avec du matériel approprié. Après le quartier Mboma, secteur Aéroport, ces malfrats ont ensuite frappé en plein cœur du centre-ville, la nuit du jeudi 23 au vendredi 24 mars 2018. Ils ont emporté des centaines de mètres de câbles, plongeant dans l'obscurité le quartier résidentiel de la préfecture. Le Préfet a interpellé les services de la police, de la gendarmerie et de la SNE en leur demandant de s'investir pour mettre la main sur ces malfrats. Une plainte contre X a été déposée au parquet de la ville.

On dit qu'il mouille bien son maillot, le Président de la République

S'il fallait parler comme en sport, on dirait que le Président Denis Sassou Nguesso est en train de bien mouiller son maillot en cette période de récession économique et financière aigüe. En effet, il a repris son bâton de pèlerin et s'est rendu en visite officielle, samedi 24 mars, à Riyad, en Arabie Saoudite, le pays arabe le plus riche dans l'espoir d'y signer d'importants accords de partenariat et dans le cadre de recherche des voies et moyens pouvant permettre au pays de relever ses défis économiques et sociaux.

Le général Mokoko désormais indifférent à la procédure dirigée contre lui

Dans une missive au doyen du juge d'instruction du Tribunal de grande instance de Brazzaville, le général Jean-Marie Michel Mokoko, incarcéré depuis 16 mois à la maison d'arrêt de Brazzaville pour «atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat», explique qu'il «n'entend plus prendre part à la procédure dirigée contre lui». Raison avancée: le «mépris de l'immunité juridictionnelle» que lui conférerait sa distinction de Grand-officier dans l'Ordre du mérite congolais. Il dénonce également une instruction «faite exclusivement à charge» et une «parodie de justice»: «J'arrête toute participation à votre procédure qui ne m'offre aucune garantie de bonne administration judiciaire, équitable et surtout fiable», conclut-il.

Les Bébés-noirs continuent de semer la terreur...

Toujours flanqués de leurs armes blanches, notamment des machettes, des tessons de bouteille, du bois, des pierres, etc., les bébés-noirs continuent de semer la terreur dans les quartiers de Brazzaville. Ils entretiennent toujours la peur dans les quartiers où ils opèrent. Par contre, la police ne semble pas leur faire peur. Jeudi 23 mars, les habitants du quartier Le Bled (Mfilou-Ngamaba) ont souffert de l'envahissement de ces marginaux venus du quartier Cité des 17, qui ont ciblé trois rues. Dans la rue Montony, ils ont agressé des passants, extorqué des biens. Un jeune tenant une salle de ciné-club a vu partir ses ordinateurs, téléviseurs et autres jeux vidéo.

Dix blessés dans un accident de circulation à Mfilou-Ngamaba!

Parti de Moukondo, un quartier de Moundali (Arrondissement 4), un minibus de transport public avec des occupants s'est renversé vendredi 23 mars 2018 non loin du terminus de Mfilou-Ngamaba, à une centaine de mètres de l'hôpital de l'Amitié Sino-congolaise, à Brazzaville. Bilan: dix blessés dont deux se trouvent dans un état critique dans cet hôpital. L'excès de vitesse serait à l'origine de l'accident, et le chauffeur aurait pris la poudre d'escampette.

Les usagers de la RN 1 autorisés à dénoncer les militaires racketteurs

Sur la route nationale n°1, notamment dans département du Pool, les commerçants transporteurs et leurs passagers se plaignent toujours des tracasseries aux différents «bouchons» des Forces armées congolaises (FAC). En effet à chaque passage des militaires véreux exigent de l'argent aux camionneurs et aux voyageurs. Tout cela est fini, selon le ministre à la présidence chargé de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo. Il demande aux usagers de la route de ne plus payer et dénoncer tout abus dont ils pourraient être victimes à travers des numéros verts qui seront mis à leur disposition prochainement.

La tornade continue d'apporter son lot de malheur au Congo

Après Les Bandas dernièrement, Madingou a fait à son tour les frais d'une tornade qui s'est abattue sur cette ville du département de la Bouenza. C'était il y a une dizaine de jours. Des édifices publics et privés ont vu leurs toitures emportées. C'est le cas du CEG de Madingou II construit dans le cadre des travaux de la municipalisation accélérée du département.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Economie

La dette intérieure commerciale en traitement

Le ministère des Finances et du budget a procédé mardi 20 mars 2018 au lancement officiel du traitement de la dette intérieure commerciale des opérateurs économiques. Deux cabinets comptables et financiers, de renommée internationale et de droit congolais, ont été chargés de produire un audit, au bout de quatre mois, pour une meilleure maîtrise de cette dette intérieure commerciale, allant de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Cette cérémonie a servi également aux deux cabinets conseils retenus de présenter leur méthodologie pour le traitement de cette dette intérieure. C'est Calixte Nganongo, ministre des Finances, qui a ordonné cet audit, devant Paul Obambi, président de la chambre consulaire de Brazzaville, et El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka, président de l'union nationale des opérateurs économiques congolais (UNOC). Le but de cet audit est de maîtriser le montant réel de la dette intérieure commerciale, afin d'en amorcer le paiement pour parvenir à son apurement face aux exigences du Fonds monétaire international (FMI).

Le Gouvernement a décidé dans le cadre de l'amélioration des performances économiques et de la diversification de l'économie de mettre en œuvre un certain nombre de réformes dont l'objectif est de permettre un retour rapide et soutenu à la croissance. Parmi les mesures d'amélioration de la performance économique, il y a le paiement de la dette intérieure commerciale des opérateurs économiques, qui aura pour conséquence directe la relance de l'économie, la création de l'emploi et l'augmentation de l'Etat. La mission confiée par le groupement aux deux cabinets d'études consistera à recenser les titres de créances par année; déterminer les montants des arriérés au 31 décembre 2016; vérifier et valider les titres de créances; vérifier la certification du service fait et les calculs de liquidation, élaborer un fichier unique et sécurisé des arriérés validés, proposer les modes d'apurement, et faire des recommandations sur les procédures de gestion de la dette.



Calixte Nganongo

Le ministre Calixte Nganongo, le Gouvernement attend de cette mission la production d'un fichier unique de la dette commerciale validée de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Il attend aussi des recommandations sur les modes d'apurement possibles en fonction des caractéristiques de la dette ou sur les procédures de gestion de la dette. «L'enjeu pour le Gouvernement est de connaître le stock de la dette intérieure commerciale réelle. Il convient de signaler que les négociations que nous menons avec le FMI ont abouti à une seule conclusion, c'est celle de la dette que le FMI a qualifiée de non-soutenable», a-t-il indiqué.



Les représentants des opérateurs économiques

«Nous avons, sur recommandation du FMI, embauché des conseils financiers pour résoudre le problème des traders. Nous avons aussi avancé en ce qui concerne le traitement de la dette chinoise. Au plan extérieur, il nous reste la dette des traders», a précisé le ministre des Finances. Au nom des opérateurs économiques, Djibril Abdoulaye Bopaka a apprécié l'initiative prise par le Gouvernement, notamment le ministère des Finances. «Vous savez que cette question de la dette intérieure a beaucoup dérangé les opérateurs économiques. Il ne s'agit pas pour nous seulement de savoir comment on va la payer, mais d'authentifier cette dette pour connaître la vérité. Ce qui est à retenir, c'est qu'à partir d'aujourd'hui, l'opération est lancée. Si nous nous sommes retrouvés, c'est pour qu'ensemble, nous parlions le même langage», a-t-il relevé.

Pour sa part, Paul Obambi a remercié la démarche du Gouvernement. «Les entreprises ont beaucoup attendu, car en fait il faudrait que les parties s'accordent sur le montant exact de la dette intérieure et aussi à maîtriser celle-ci», a-t-il signifié. Cette rencontre importante a été un lieu de concertation qui a beaucoup édifié les acteurs de l'économie. La cérémonie de lancement a eu lieu en présence d'un représentant de l'Uni Congo, des cadres du ministère des Finances, des responsables des syndicats patronaux et des chambres consulaires.

Philippe BANZ

Création d'entreprises

Le groupement Manstrict consulting et CAMAX soumet ses conclusions au comité de pilotage

Un atelier pour valider la première étape de l'étude technique et fonctionnelle du projet d'informatisation, de mise en réseaux et d'interconnexion de l'Agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE) s'est tenu mardi 13 mars à Brazzaville. Il a été initié par le comité de pilotage, en collaboration avec les administrations partenaires. Sous la direction de Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des Petites et moyennes entreprises, en présence de David Mbouroukounda, représentant de la Banque africaine de développement au Congo (BAD). Cette étude a été réalisée par le groupement Manstrict consulting et CAMAX.

Selon David Mbouroukounda, l'étude préliminaire a porté sur le volet technique et fonctionnel bouclant la deuxième phase du Projet d'appui institutionnel pour l'amélioration du climat des affaires et la diversification de l'économie congolaise (PACADEC), financé par la BAD. Il s'est agi de la présentation des livrables, des équipements et matériels connectés jusqu'à leurs terminaux, de la formation au logiciel pour produire des données fiables (les supports et consommables requis), de l'établissement des procédures appropriées assises sur des applications et des logiciels performants, de l'adaptation des organes utilisables et de leur environnement fondé sur des systèmes de sécurité et d'interface fiables. Pour Mme Yvonne Adélaïde

Mougany, les membres du comité de pilotage et les administrations partenaires doivent valider une option technique et fonctionnelle proposée par le groupement Manstrict consulting et CAMAX et déjà enrichie par les divers apports techniques, dont le plus récent est le test réussi de connexion entre le greffe du Tribunal de commerce et l'antenne ACPCE de Brazzaville via la fibre optique de Congo Télécom, soldé par la délivrance du RCCM en quinze minutes seulement. «Le résultat va nous faire avancer dans notre démarche favorisant l'éclosion et l'épanouissement d'un entrepreneuriat dynamique dans notre pays. Le Gouvernement tend vers l'informatisation, l'interconnexion et la mise en réseau du guichet unique de création des entre-



Le présidium de la rencontre.

prises pour soutenir le développement du secteur privé dans sa démarche de diversification de l'économie congolaise. Les objectifs visés sont de connecter d'une part, la direction générale de l'ACPCE avec toutes ses antennes sur l'ensemble du territoire national et d'autre part, avec toutes les administrations partenaires intervenant dans la création des entreprises», a-t-elle relevé.

La ministre des PME a déclaré que le projet d'informatisation s'inscrit dans la continuité de l'attelage agriculture, eaux et forêts, dans la perspective d'une mise en œuvre aboutie du grand

Projet d'appui au climat des investissements et la gouvernance des forêts/bois (PACIGOF). A signaler que la première étape de cette étude va d'abord subir un traitement adéquat. Il reste maintenant au groupement Manstrict consulting et CAMAX de parachever le travail déjà amorcé, conformément aux termes de référence, en intégrant les amendements formulés au cours de cet atelier, avant qu'elle ne soit adoptée par l'ensemble des administrations partenaires.

Pascal BIOZI KIMINOU

Enseignement technique et professionnel

L'Union Européenne veut aider à la formation des jeunes Congolais

Le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Nicéphore Antoine Fylla Saint Eudes, a reçu en audience lundi 19 mars 2018, la représentante de l'Union Européenne au Congo, Saskia De Lang. Les deux personnalités ont évoqué la question de la formation professionnelle des jeunes Congolais.



Antoine Fylla échangeant avec Saskia De Lang

Saskia De Lang a voulu connaître les axes prioritaires entrepris par le ministre Fylla Saint Eudes pour cette année. Une manière pour elle d'identifier le terrain d'entente et de travail en commun, afin de voir les paramètres dans lesquels l'Union Européenne peut contribuer à la formation professionnelle des jeunes Congolais pour qu'ils soient utiles sur le marché du travail.

«Nous avons échangé sur l'ensemble des questions de la coopération entre l'Union Européenne et le Congo. Nous avons aussi échangé sur la politique en matière de formation professionnelle, sur les ambitions que le ministre a à cet effet, et voir dans quelle condition l'Union Européenne peut contribuer à cette formation. Si ce n'est pas maintenant, c'est à l'avenir. Nous sommes conscients de l'importance de la formation professionnelle pour les jeunes dans ce pays, afin qu'ils soient pourvus du travail», a indiqué Saskia De Lang.

Pour la cheffe de la diplomatie de l'Union Européenne au Congo, la coopération s'unit à la politique de l'emploi dont le ministre Fylla est également responsable. D'où la nécessité d'octroyer aux jeunes une bonne formation leur permettant de se positionner de manière efficace sur le marché du travail quotidien. «C'est un acte diplomatique de disponibilité que l'Union Européenne manifeste pour accompagner le Congo», a-t-elle souligné.

Ermance Préférence TSASSA et Madocie Deo-Gratias MONGO (Stagiaires)

Aménagement

Les Etats-Unis intéressés à accompagner le Congo dans l'aménagement du territoire

Le ministre de l'Aménagement et des grands travaux, Jean Jacques Bouya, s'est entretenu mardi 20 mars 2018 avec Todd P.Haskel, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Congo. Les Etats-Unis veulent s'intéresser aux grands travaux en demandant aux Américains d'investir au pays, c'est ce qu'a affirmé l'ambassadeur des USA au Congo.



Jean Jacques Bouya et Todd Haskel pendant l'entretien

«Avec le ministre Bouya, nous avons parlé des grands travaux au Congo. Avec la crise et les difficultés économiques dans ce pays, nous avons vu comment nous pouvons travailler ensemble. Les Etats-Unis sont passionnés à accompagner le Congo dans le domaine des grands travaux», a précisé Todd P.Haskel. Pour lui, ce qui est important, c'est le climat des affaires. «Je suis très heureux de voir que le Gouvernement a bien compris l'importance de faire les réformes, celles d'amener des investisseurs des autres pays à venir investir dans le développement du Congo», a-t-il souligné.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

«Le malheur de l'homme comme son bonheur, c'est toujours l'homme lui-même»: comment faire en sorte qu'au lieu des plaintes sempiternelles, le Congolais cherche des solutions pour réaliser son développement?

Alain-Patrick MASSAMBA (Brazzaville)

Mise en examen de Nicolas Sarkozy en France L'ancien président face à une chronique judiciaire à rebondissements

Les ennuis judiciaires de Nicolas Sarkozy n'en finissent pas. Il venait d'être mis sous contrôle judiciaire par le Tribunal correctionnel de Nanterre, près de Paris. D'abord convoqué pour une enquête, il y a écopé par la suite une garde à vue mardi 20 mars, suivi d'une mise en examen qui a débouché sur sa mise sous contrôle judiciaire. Mais l'ancien président français, qui contre-attaque chaque fois, n'entend pas lâcher prise pour sa défense. Dès le lendemain de sa garde à vue, son avocat a repris en main le dossier pour continuer à défendre son client.

Président français de 2007 à 2012, Nicolas Sarkozy qui a pris l'an dernier sa retraite politique, est poursuivi pour corruption de la part du régime Kadhafi. Tout est parti des révélations faites par le site Médiapart qui relate ses connexions avec l'ancien dirigeant libyen Mouammar Kadhafi. A en croire le site, la relation entre les deux hommes aurait été tissée autour d'un certain nombre de transactions financières. L'affaire a pris de l'ampleur au lendemain de la mort en 2011 du Guide libyen, dont Nicolas Sarkozy est accusé d'avoir ordonné l'assassinat.

Sa mise en examen intervient cinq ans après l'ouverture de l'enquête dans l'affaire dite des financements libyens. Les juges reprochent à Sarkozy le financement d'une partie de sa campagne électorale victorieuse de 2007 avec des fonds illégaux, la corruption massive et recels de fonds publics libyens. Présumé innocent, l'ex-président qui a toujours nié les faits n'entend pas reculer et se dit victime d'un harcèlement politico-judiciaire. Après cette troisième mise en examen, l'avocat de Nicolas Sarkozy a promis de faire appel du contrôle judiciaire qui empêche son client de rencontrer une



Nicolas Sarkozy

demie douzaine de personnes et de se rendre dans quatre pays étrangers. Dans l'entourage de l'ex-président français, plusieurs noms sont souvent cités dans cette affaire tels celui de Claude Guéant, son directeur de cabinet qui aurait eu des contacts avec des responsables libyens; celui de l'ancien Premier ministre Dominique De Villepin et d'autres. Témoin de cet épisode qui débute probablement en 2005, Moftah

Missouri, ancien traducteur et conseiller de Kadhafi atteste que Nicolas Sarkozy alors ministre de l'Intérieur sous Jacques Chirac se serait rendu en Libye rencontrer Mouammar Kadhafi. Il lui aurait fait part de son projet de se présenter à l'élection présidentielle. Le Guide libyen l'aurait encouragé en rétorquant que «c'est vraiment très bien d'avoir un ami - un frère et un ami -, à la tête de la France».

Dans sa ligne de défense contre ces accusations qui lui prêtent des liens troubles avec le clan de l'ancien Guide libyen, Nicolas Sarkozy a fustigé le sulfureux homme d'affaires franco-libanais Ziad Takieddine, présenté comme le porteur de la mallette.

Si la FrancAfrique n'est désormais qu'un lointain souvenir, on peut s'interroger néanmoins sur les vrais enjeux motivant ces poursuites. A moins que, comme le soutiennent beaucoup, la FrancAfrique soit plus vigoureuse que jamais!

Aristide Ghislain
NGOUMA

Journée internationale de la Francophonie

Macron souhaite développer et mettre en valeur le français

Le monde francophone a célébré, le 20 mars dernier, la Journée internationale de la francophonie. Une manière de redorer le blason de la langue française dans les différents pays où elle est pratiquée et où elle semble en recul. En France, le président



Lors de son passage à Ouagadougou, Emmanuel Macron affichait déjà son engagement pour faire évoluer la Francophonie

Emmanuel Macron a rendu public un message dans lequel il a dévoilé son ambition de développer la francophonie et de la mettre en valeur. Il s'exprimait depuis l'Académie française, à Paris.

Le président français a pris l'engagement d'augmenter le nombre d'élèves dans tous les lycées français qui se trouvent dans les pays étrangers. Ce, par une coopération fructueuse avec ces pays où ces lycées fonctionnent de manière croissante en ce qui concerne l'éducation. Ces établissements estimés à plus de 450, compteraient environ 350.000 élèves qui sont formés non seulement en français, mais aussi bénéficient des programmes d'enseignements français. Ce qui renforce la force du français qui est selon lui, la langue de partage de culture, de tradition et de communication de tous les jours. Emmanuel Macron a souhaité que la France se mette tout de suite au travail afin d'instituer un lieu pour les francophonies, et a annoncé vouloir installer une Cité de la francophonie, qui aurait pour vocation de rehausser et de pérenniser la langue française. Il a aussi affirmé que les heures d'apprentissage de la langue française pour les réfugiés en France soient augmentées à 400 voire 600 heures. Ceci pour permettre aux réfugiés qui n'auraient reçu en amont aucune base de la langue française d'en bénéficier.

Ainsi, parler de la francophonie serait ipso facto penser à au moins 700 millions de femmes et d'hommes dans les années à venir. Le président français a remercié tous les acteurs qui ne ménagent aucun effort pour porter haut non seulement le français mais aussi toutes les voix qui souhaiteraient s'exprimer sur la francophonie.

A noter que la Journée internationale de la francophonie a été retenue lors de la création, à Niamey au Niger, de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) devenue depuis, Organisation internationale de la francophonie. Dans le monde, le français occupe le cinquième rang.

E. P. - T.
(Stagiaire)

Terrorisme

Carcassonne, Mogadiscio et Alexandrie secouées par des attentats

Le terrorisme a encore frappé ces jours-ci à travers le monde, notamment dans la capitale somalienne à Mogadiscio, à Carcassonne, chef-lieu du département de l'Aude dans le Sud-ouest de la France et à Alexandrie, la deuxième ville d'Egypte. Ces attentats perpétrés respectivement jeudi 22, vendredi 23 et samedi 24 mars ont causé des morts et plusieurs blessés, et ont été revendiqués par des terroristes radicalisés.

A Mogadiscio, l'attentat a occasionné au moins 14 morts et plusieurs blessés. Il a été perpétré par une voiture piégée se trouvant devant un salon de thé face à l'hôtel Weheliye qui a explosé. Pour le porte-parole du gouvernement somalien, ce sont les Shebabs affiliés aux djihadistes d'Al-Qaïda qui sont à l'origine de ces attaques. Tandis qu'à Carcassonne en France, la triple attaque a donné la mort à quatre personnes et en a blessé plusieurs autres. L'auteur de cet acte odieux serait Radouane Lakdim. Français d'origine marocaine, l'assaillant a tendu vendredi 23 mars une embuscade à une voiture en tuant le passager qui s'y trouvait et le chauffeur qu'il a grièvement blessé et jeté hors du véhicule. Puis, il a pris en otage quelques clients et employés du supermarché de Trèbes, tuant dans la foulée deux autres personnes. Rattrapé par la force publique, Radouane Lakdim a été tué sur le champ. Parmi les quatre morts, il y a eu un gendarme, le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, qui a fait preuve d'héroïsme en se proposant en échange pour faire libérer un otage.

Lui rendant hommage, le président Emmanuel Macron qui a indiqué que le gendarme est tombé en héros, a affir-

mé qu'Arnaud Beltrame est mort au service de la nation à laquelle il avait déjà tant apporté. Plusieurs autorités politiques en France ont salué son courage et reconnu le sacrifice de sa vie. Dimanche des Rameaux, lors de la messe présidée par l'évêque de Carcassonne en la cathédrale de Thèbes, vive était l'émotion du peuple de Dieu qui avait pris d'assaut l'église. Le préfet et le maire de la ville en faisaient partie. Comme toutes les victimes de cette attaque, le lieutenant-colonel Beltrame a reçu l'hommage de la nation lundi 26 mars 2018. Les enquêtes qui devaient se poursuivre ont déjà révélé que deux personnes seraient impliquées dans cette affaire. Déjà en 2016, la ville de Carcassonne avait échappé à un premier attentat. En effet, un Tarnais de 22 ans, proche du Front Al-Nosra, groupe affilié à Al-Qaïda, y avait été arrêté, alors qu'il préparait un attentat terroriste contre des touristes et les forces de l'ordre.

Quant à l'attentat qui a frappé la deuxième ville égyptienne, il a été causé par une voiture piégée, qui a explosé samedi, tuant au moins un policier et faisant quatre blessés. L'explosion s'est produite près d'un commissariat, deux jours avant l'élection présidentielle se déroulant du lundi 26 au



Un hélicoptère de l'armée survolant le village de Thèbes

mercredi 28 mars. Ce scrutin pourrait permettre la réélection d'Abdel Fattah al-Sissi, sans

adversaire de proue.
Ermane Préférence
TSASSA (Stagiaire)

RD Congo

Bruit de coulisses entre Majorité présidentielle et Parti lumumbiste

Allié de la Majorité présidentielle depuis 2006, le Parti lumumbiste unifié (PALU) demande à Joseph Kabila de soutenir son candidat à la présidentielle de décembre 2018. Au cours d'une conférence de presse tenue récemment à Kinshasa, ce parti a annoncé que son président Antoine Gizenga (92 ans) est son candidat potentiel à ce scrutin. En 2006, Gizenga avait obtenu 13,06% des votes au premier tour. Troisième de l'élection, il avait apporté son soutien au second tour à Joseph Kabila.

Chef de la Majorité présidentielle (MP), Joseph Kabila a reçu Antoine Gizenga, secrétaire général du PALU lundi 19 mars 2018. Le contenu de leur échange a été révélé samedi 24 mars par Wolf Kimasa, secrétaire permanent du PALU, devant une



Antoine Gizenga

centaine de militants: «Le PALU attend que la Majorité présidentielle accepte de soutenir ses candidats à l'élection présidentielle». Membre influent du PALU, Wolf Kimasa a affirmé que son parti va présenter des candidats à tous les niveaux. Le candidat potentiel

à la présidentielle de 2018 est, à ce jour, malgré son âge avancé, Antoine Gizenga, chef du regroupement politique PALU et alliés. Du côté de la Majorité présidentielle, on ne reconnaît pas l'existence d'un pacte qui obligerait le camp Kabila à soutenir le candidat du

PALU en 2018. «Il n'est pas tout à fait exact de dire qu'en 2006 et 2011, le PALU a soutenu la Majorité», rappelle André-Alain Atundu, porte-parole de la MP. «C'est une conséquence de l'alliance parce qu'il y a eu un contrat, une négociation pour ces élections-là», a-t-il déclaré, faisant constater que la Majorité présidentielle et le PALU sont toujours alliés et appelant le PALU à approcher le camp présidentiel.

Pendant ce temps, la RD Congo continue à compter ses morts. Plusieurs vies humaines ont été déplorées en Uturi, à l'Est du pays. L'Eglise reste très préoccupée par la situation sociopolitique précaire que traverse le pays depuis la fin du mandat constitutionnel du président Kabila. Devant des milliers de jeunes rassemblés dimanche au stade Tata Raphaël dans la capitale congolaise, le Cardinal Laurent Monsengwo-Pasinya, archevêque de Kinshasa a exhorté les jeunes à s'engager pour la cause de leur pays. C'était lors de la messe en la fête du Dimanche des Rameaux qu'il présidait, laquelle marquait aussi la 33^{ème} Journée mondiale de la jeunesse.

Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU

**Paroisse Saint Charles Lwanga de Makélékélé
(Archidiocèse de Brazzaville)**

**Charles Massengo conduit
à sa dernière demeure**

Rappelé à Dieu, le 1^{er} mars 2018, à Brazzaville, Charles Massengo, père géniteur de l'abbé Mesmin-Prosper Massengo, a été conduit à sa dernière demeure, au caveau familial de Linzolo, jeudi 15 mars 2018, après la messe de requiem en l'église Saint Charles Lwanga de Makélékélé. Célébrée par le fils du défunt, la messe a été concélébrée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, l'abbé Léonard Milongo, vicaire général de Brazzaville, et une cinquantaine de prêtres venus apporter réconfort et soutien à leur confrère éprouvé.



Charles Massengo

Oba et Pierre Nzé. La prière du dernier adieu a été prononcée par Mgr Anatole Milandou. L'archevêque de Brazzaville a fustigé les comportements déviant consistant à profaner les corps des défunts avant l'inhumation.

Gislain Wilfrid BOUMBA

C'est l'abbé Yvon Bienvenu Mabandza, ami d'enfance et condisciple depuis le séminaire de l'abbé Mesmin-Prosper Massengo, qui a eu le double privilège d'avoir accompagné la famille à la morgue pour y déposer le corps du défunt, le jour de la déclaration du décès, et de prononcer l'homélie dans laquelle il a dépeint les traits fondamentaux de la vie familiale et professionnelle du défunt. Le prédicateur a rappelé les souvenirs qu'il gardait du défunt et les services que ce dernier a rendus à bien des personnes dans la régularisation de leurs carrières administratives, en raison de son statut professionnel, car travaillant à la Direction du personnel administratif (DPA). Vers la fin de la messe, l'abbé Mesmin-Prosper Massengo s'est exprimé, au nom de sa famille et en son nom personnel, pour remercier l'archevêque de Brazzaville, ses confrères

prêtres et tous ceux qui leur ont apporté un soutien multiforme lors de cette douloureuse épreuve. Le fils du défunt a conté quelques souvenirs de la vie de l'illustre disparu, notamment un pan de son cursus professionnel l'ayant conduit à servir dans l'administration congolaise, après sa carrière d'enseignant. Ainsi, l'orateur a rappelé que le défunt a également servi au ministère des Affaires étrangères, à l'époque des ministres Antoine Ndinga

Conférence épiscopale du Congo

Avis de réunion

L'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), informe les secrétaires et coordonnateurs des Commissions épiscopales que la réunion initialement prévue le 20 mars 2018, a lieu mardi 27 mars 2018, à 15h 30, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO). L'ordre du jour portera sur la prochaine session pastorale qui aura lieu, du 9 au 12 avril 2018.

La présence de tous est indispensable.
Bonne semaine sainte à toutes et à tous!

**Campagne de diffamation sur le net contre l'Eglise catholique
Il est dangereux d'entraîner le Peuple de Dieu
dans un scandale de sacristie**

Une autre campagne de diffamation se développe sur le net contre l'Eglise catholique. Elle prend prétexte de la sanction prononcée contre le Père Claver Boundja, dominicain, pour essayer de rassembler le plus de protestataires aux cris de «tribalisme», «complot», «autoritarisme» et autres aménités. Que des chrétiens ou non prennent fait et cause pour un enseignant, fait partie des devoirs de solidarité qu'on peut leur reconnaître. Qu'un prêtre, religieux, organise son refus d'obéir aux règles de l'Eglise et de sa congrégation, trouvera peu de personnes d'accord. Le droit canonique, celui de l'Eglise, régit ces questions et tout prêtre est censé le connaître et s'y référer. Il est dangereux d'entraîner le Peuple de Dieu dans un scandale de sacristie. Il est inquiétant pour un prêtre de se prévaloir du droit de «leadership» pour diviser les fidèles. L'aumônerie universitaire de Brazzaville n'est pas en danger.

La Semaine Africaine

Diocèse de Pointe-Noire

**Sanctions à l'encontre de
deux membres du clergé**

Dans une adresse épiscopale et pastorale à tous les ouvriers apostoliques, prêtres, religieux et religieuses et aux laïcs responsables diocésains, Mgr Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, a prononcé des sanctions canoniques à l'encontre d'un diacre et d'un prêtre.

Après avoir pris l'avis des membres du Collège des Consultants, «j'ai décidé d'arrêter l'expérience du diacre Goma Koussali Quentin. Il ne sera pas ordonné prêtre et il est maintenant exclu de présence à la Paroisse Christ Roi (il est déjà en famille). La procédure de sa réduction à l'état laïc est déjà en route. Les conclusions du dossier juridique, civil en cours ne permettent pas au point de vue canonique de poursuivre son parcours. Le diocèse procédera à le soutenir économiquement pendant un an, en attendant la décision de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). De même, ayant entendu le Collège des Consultants, après des enquêtes opportunes, Mgr Miguel a décidé de suspendre de toutes activités ecclésiastiques l'abbé Eric Fabrice Mavoungou. La suspension ne couvre pas seulement ses activités au sein de la Paroisse Saint Joseph de Loussala, mais aussi dans l'ensemble de l'Eglise catholique qui est au Congo et partout ailleurs, sauf au Monastère de la Bouenza, précise l'évêque de Pointe-Noire. L'abbé Eric Fabrice Mavoungou est suspendu à cause du scandale causé dans le vécu de son célibat, dit la circulaire de l'évêque. Ainsi, il est affecté au Monastère de la Bouenza jusqu'à nouvel ordre. Il est également suspendu de toute responsabilité comme Aumônier National et diocésain de la Schola Populaire. Par pudeur et pour préserver

l'intégrité morale de ces deux membres du clergé, la circulaire de l'évêque ne précise pas la nature des faits qui leur sont reprochés. Pour le diocèse de Pointe-Noire, finie donc la période où on étouffait certains scandales... Adultères, pédophilie, incestes, viols sont présents dans toutes les sociétés, dans tous les corps de métier, et aussi dans toutes les Eglises. Qu'elles soient évangéliques, saluistes, méthodistes, orthodoxes, les églises dites de réveil, etc. Ce n'est pas l'apanage des seuls catholiques. Des moments de faiblesses, tout le monde en connaît, tous les humains les vivent, prêtre, pasteur ou pas. On imagine que les faits reprochés à ces deux abbés sont suffisamment graves, pour que l'évêque ne puisse faire autrement que prendre de telles sanctions. D'ailleurs Mgr Miguel ne se contente pas seulement de sanctionner. Il va bien au-delà. Il lance un cri d'alarme à l'endroit de ses prêtres. «Pour que nous puissions réfléchir comment nous pouvons nous entraîner quand les choses ne marchent pas bien dans notre vie sacerdotale. Ne restons pas seulement dans les aspects négatifs d'une sanction, mais voyons comment accompagner dans le cheminement vers la sainteté tous ceux d'une façon ou d'une autre vivent dans des grandes difficultés. C'est une exigence de notre vie sacerdotale» a écrit l'évêque. Mgr Miguel accorde donc

une grande importance à la construction de vraies équipes sacerdotales dans les presbytères, où devrait régner un vrai partage d'expérience spirituelle et missionnaire. Pour se souvenir les uns les autres. «Si la sainteté des autres n'est pas notre affaire, nous ne nous sauverons pas tout seuls» conclut l'évêque à ce sujet.

L'invite de Mgr Miguel à l'effort de Carême

Par le Mercredi des Cendres, le 14 février, l'Eglise est entrée dans le Temps de Carême. Dans sa lettre à tous les ouvriers apostoliques du 7 février 2017, Mgr Miguel Angel Olaverri invite le peuple de Dieu de l'Eglise qui est dans le diocèse de Pointe-Noire à prendre comme guide le message du Pape François pour cette période liturgique. «Que chacun puisse rejoindre l'invitation du Pape pour approfondir la pratique du jeûne, de l'aumône et de la prière... Nous commençons la campagne de l'effort de carême qui doit permettre à chaque paroisse de s'acquitter du quota destiné au soutien aux séminaires» a écrit l'ordinaire du diocèse de Pointe-Noire. A ce propos, l'évêque constate que certaines paroisses ne font pas l'effort nécessaire pour le soutien aux séminaires. Ainsi, prévient-il, si les paroisses n'arrivent pas à faire face à cette obligation, il réduira drastiquement l'envoi des séminaristes à partir de l'année prochaine. «Aimer l'Eglise n'est pas une affaire de paroles, mais de sacrifices parfois nécessaires, qui s'imposent devant une réalité sociale dure et difficile à remonter», a dit Mgr Miguel Angel Olaverri.

Jean BANZOUZI MALONGA

Archidiocèse de Brazzaville

Père Claver Boundja interdit de demeurer et d'exercer sur le territoire diocésain

Dans une circulaire datée du 20 mars 2018, adressée aux curés des paroisses et responsables des communautés religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, prononce l'interdiction du père Claver Boundja, de demeurer et de célébrer la messe dans l'archidiocèse de Brazzaville. Voici le libellé de la circulaire. «Je tiens à vous informer que, suite à une situation difficile créée par le père Claver Boundja, de l'Ordre des frères prêcheurs (Dominicains), j'ai décidé, par un acte d'interdiction de demeurer dans l'archidiocèse de Brazzaville, qui lui a été signifié, de l'éloigner de l'archidiocèse de Brazzaville et de ne plus célébrer les sacrements et les sacramentaux dans l'archidiocèse de Brazzaville, à compter d'aujourd'hui. Ses supérieurs légitimes sont invités à l'affecter ailleurs que dans l'archidiocèse de Brazzaville. Aucune paroisse et aucune communauté religieuse ne peuvent plus l'accueillir pour quelque récollection, retraite ou autres activités quelconques dans l'archidiocèse de Brazzaville. J'invite à prier pour le rayonnement du Centre catholique universitaire de Brazzaville et vous souhaite une fois de plus, une bonne montée vers Pâques».

Mgr Anatole Milandou, Archevêque de Brazzaville

OFIS IS INGÉNIERIE & MATÉRIEL INFORMATIQUE
IT & SERVICES

OFFRE SPÉCIALE

Quantités limitées

<p>DELL E514dw</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante - multifonction - monochrome Format : A4 Résolution : 2400 x 600 ppp Interface : USB 2.0, LAN, Wi-Fi Vitesse d'impression : 19 ppm <p>192 000 FCFA 130 000 FCFA</p> <p>Réf.19020405</p>	<p>DELL B5465dnf</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante - multifonction - monochrome Format : A4 Résolution : 1200 x 1200 ppp Interface : USB 2.0, LAN, hôte USB Vitesse d'impression : 70 ppm <p>739 000 FCFA 290 000 FCFA</p> <p>Réf.19020406</p>
<p>DELL 2150cn</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser couleur Formats : A4 Résolution : 600 x 600 ppp Interface : USB 2.0, port Ethernet Vitesse d'impression : 23 ppm <p>415 000 FCFA 300 000 FCFA</p> <p>Réf.19020348</p>	<p>DELL B2360dn</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser monochrome Formats : A4 Résolution : 600 x 600 ppp Interface : USB 2.0, Gigabit LAN Vitesse d'impression : 40 ppm <p>312 500 FCFA 100 000 FCFA</p> <p>Réf.19020150</p>
<p>DELL B1260</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser monochrome Format : A4 Résolution : 1200 x 1200 ppp Interface : USB 2.0, Ethernet Vitesse d'impression : 28 ppm <p>172 500 FCFA 100 000 FCFA</p> <p>Réf.19020267</p>	

Une marque **OFIS** | www.ofis-ois.com | (+242) 06 600 0000 | info@ofis-ois.com

Un Dimanche en paroisse: Archidiocèse de Brazzaville

Saint-André Kaggwa de Kombé

La palme est le symbole de la grande fête

Dans la plupart des paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville, l'heure est à la modernisation des églises: travaux de construction, de réfection, d'élargissement et d'agrandissement par ici, par là. C'est le cas de la paroisse Saint-André Kaggwa de Kombé où depuis mars 2017 s'exécutent les travaux d'agrandissement et de construction d'une église d'une capacité de plus de 500 places. En dépit des travaux de construction, la communauté paroissiale se donne toujours rendez-vous chaque dimanche dans l'ancienne église pour les messes dominicales.



Abbé Vianney Armel Jaurès Mabondzo

Jésus à Jérusalem, se situe avant Pâques. Les chrétiens célèbrent cet événement à travers un caractère populaire qui s'est développé autour de la procession qui suit la

messe. C'est la fête du Saint-Sacrement pour honorer la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. Ce Dimanche des Rameaux, sous l'animation liturgique de la schola populaire, la communauté paroissiale s'est mobilisée dans la liesse générale, rameaux ou palmes en main, elle a pris d'assaut l'église en plein chantier pour l'unique messe célébrée par l'abbé Vianney Armel Jaurès Mabondzo, vicaire paroissial.

Après la lecture des récits des textes bibliques retraçant l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem, le prêtre célébrant a, dans son homélie, présenté l'évangile de la passion du

Christ pas comme une simple lecture, mais comme celle qui fait ressortir un silence absolu, une grande méditation intérieure, Avant d'exhorter la chrétienté en prenant appui sur la souffrance et la douleur vécues par Jésus à travers le récit de la Passion qui est aussi notre Passion. «Par nos péchés nous avons renoncé à Jésus comme Saint-Pierre, nous avons trahi Jésus comme Judas Iscariote, nous avons abandonné Jésus comme Ponce Pilate et après tous les bienfaits, nous avons tué Jésus comme cette foule de personnes venues réclamer sa mort. Pour nous, chrétiens, le Dimanche des Rameaux est une grande fête qui nous plonge dans la douleur du Christ. La palme est le symbole de la grande fête et l'âne, symbole du pouvoir et du service. Jésus est venu pour nous servir en sa qualité de roi», a dit l'abbé Vianney Armel Jaurès Mabondzo.

Abbé Dieudonné Mboundou, curé

«Mon ambition est de créer des communautés ecclésiales de base très dynamiques»

*M. l'abbé, depuis combien de temps êtes-vous à la paroisse de Kombé?

**Je suis curé de la paroisse Saint-André Kaggwa de Kombé, depuis 3 ans et quelques mois

*Pourquoi la construction d'une nouvelle église à Kombé?

**Kombé, jadis annexe de la paroisse Saint-Paul de Madibou, n'était qu'un bourg qui est devenu un grand quartier, parmi les dix qui compte l'arrondissement 8 Madibou. C'est un quartier de plus de 8.000 habitants avec un taux très élevé de chrétiens catholiques, voire les deux tiers de la population. Après concertation avec les deux Conseils pastoraux paroissiaux, ainsi que la chrétienté de Kombé, nous avons pensé qu'il était bon de construire une nouvelle église à la dimension de la chrétienté catholique grandissante qui a soif de Dieu et de sa Parole.

*Trois ans après, êtes-vous satisfait?

**Satisfait, oui. Je suis heureux de vivre une nouvelle vie pastorale à Saint-André Kaggwa après huit ans passés à la paroisse Saint-Michel de Goma tsé-tsé. Saint-André Kaggwa, c'est une nouvelle école pleine de richesse sur le plan pastoral. Une nouvelle expérience, parce que ce ne sont pas les mêmes personnes, les mêmes réalités, c'est plutôt un autre climat fraternel. Heureux d'apprendre davantage de partager ma vie sacerdotale avec les chrétiens, tout en créant un nouveau paradis.

*La vie de pasteur dans une paroisse, comment est-elle?

**Ma vie de pasteur, c'est de continuer la mission du Christ: «Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie» (Jean 20, 21). Etre le témoin choisi de la résurrection du Seigneur, de veiller sur l'authentique doctrine de l'Eglise catholique.

*Vos ambitions pour la paroisse?

**Il s'agit pour moi, de créer des communautés ecclésiales de base très dynamiques qui soient à la hauteur des aspirations de la paroisse.



Une église en construction: en huit ans, quel chemin parcouru!

L'histoire de Kombé est identique à celle de Talangai et étroitement liée à l'histoire politique entre la République Démocratique du Congo et le Congo Brazzaville. Située environ treize kilomètres au Sud de Brazzaville, sur la route nationale n°1, après le pont du Djoué dans le 8ème arrondissement Madibou, Kombé fut un petit village des pêcheurs et qui est devenu un grand quartier, accessible par route avec plusieurs carrières. En effet, le vendredi 21 août 1964, à la suite d'une affaire de trafic d'armes, des incidents éclatent au Congo Léopoldville, aujourd'hui Congo-Kinshasa. 25.000 compatriotes qui y vivaient sont expulsés sur décision de Moïse Tchombé, premier ministre du gouvernement central transitoire, ministre des affaires étrangères, du plan, du commerce extérieur et de l'information. Ces nombreuses familles, en majorité des chrétiens, membres des confessions religieuses comme catholiques, protestants, salutistes et Kimbanguistes, avaient alors abandonnés tous leurs biens à Léopoldville (parcelles et cultures maraichères). Le premier bateau transportant les expulsés avait gagné le débarcadère de Brazzaville dans les premières heures de l'après-midi. Ces milliers d'hommes, de femmes et d'enfants chassés, accueillies à Brazzaville par les autorités politico-administratives de l'époque étaient logés dans des lycées, collèges et écoles, une sorte de camps, obligés de vivre ensemble. Heureusement que c'était la période des vacances scolaires pour être à l'abri des intempéries. Certains avaient regagné les quartiers comme Potopoto et Bacongo où ils avaient des parents, et d'autres par contre, ne savaient pas où aller. Des facilités leur furent octroyées par le Président de la République, Alphonse Massamba Débat, pour qu'ils puissent acquérir des parcelles de terrain, dans la partie nord



L'ancienne église Saint-André Kaggwa

de Brazzaville, pour certaines, sur le plateau de Talangai non encore lotis, auprès du propriétaire foncier Joseph Ngobali. D'autres, à Kombé, à près de 17 km au sud de Brazzaville pour se faire une nouvelle vie en créant une zone agricole avec le concours de la coopération chinoise. C'est alors que deux chrétiens, l'un catholique, M. André Koumbemba et l'autre protestant, M. Nsangata, grand-père de l'actuelle présidente du quartier de Kombé, Mme Joséphine Makossi, décident de construire une chapelle sur autorisation de Mgr Barthélémy Batantu, alors archevêque métropolitain de Brazzaville qui donna le nom de Saint-André Kaggwa, en souvenir des martyrs de l'Ouganda. La bénédiction solennelle de cette chapelle a eu lieu le 3 mai 1991 et placée sous la tutelle de la paroisse Saint-Paul de Madibou. Comme la plupart des paroisses, l'histoire de la métamorphose de l'église est inséparable des séquences d'accession des prêtres au sein de cette paroisse. L'arrivée de l'abbé Dieudonné Mboundou comme curé de la paroisse à révolutionner les choses, de par sa vision évolutive en apportant un enseignement spirituel de tolérance, d'écoute, mais surtout de solidarité, afin de réussir le développement dans la diversité des opinions en une croyance commune pour l'avenir de notre Eglise locale. Cette culture se consolide, se consolide et s'épanouit dans le travail d'une communauté à l'avant des divisions partisans. La communauté chrétienne

de Kombé, longtemps encrée dans les incertitudes et déchirures de mode de vie s'attache dorénavant à l'Amour en Dieu et du prochain. Tel est le nouveau visage de la pédagogie pastorale imprimée par le curé pour le bon fonctionnement de la paroisse. A l'occasion de la 54^e journée mondiale de prière pour les vocations, le dimanche 7 mai 2017 en la Basilique Saint Pierre de Rome, Sa Sainteté le Pape François a rappelé que le prêtre était choisi par le Seigneur «non pas pour faire carrière», mais pour faire, en son nom, une mission de maître, de sacerdote et de pasteur (extrait tiré de l'Agence News va). C'est dans cette dynamique que l'abbé Dieudonné Mboundou (Petit Piment), homme humble, dévoué, ordonné et travailleur infatigable, avec une grande rigueur qui le caractérise entreprend des initiatives louables, dont les résultats sont palpables et sautent aux yeux de tout le monde. Il s'agit notamment, de la construction d'une nouvelle église avec les fonds propres des chrétiens de Kombé. L'année 2017 a été riche et féconde en événements ecclésiaux avec l'organisation de plusieurs activités pastorales. Le 6 mars, Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville procédait à la pose de la première pierre pour la construction de la nouvelle église, suivie d'une messe d'action de grâces célébrée dans la vieille église. Une autre visite pastorale de Mgr Anatole Milandou a eu lieu au cours de cette même année où il avait

célébré une messe dans cette vieille église. Moment choisi par deux religieuses de la Congrégation de la Divine Providence de Ribeaupville de célébrer leur jubilé à l'émission des vœux, après une formation au couvent des sœurs de la Divine Providence situé non loin de la paroisse. Ces deux sœurs exercent leur mission pastorale à la paroisse Saint Jean Marie Vianney de Mouleké. C'est en 1953 que sœur Edouard Joseph est accueillie chez les sœurs de Saint Joseph de Cluny à Brazzaville et entame les négociations pour l'implantation de la Congrégation à la paroisse Sainte Marie de Ouenzé. Toujours au cours de l'année 2017, le dimanche 24 décembre, Mgr Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Congo a été l'hôte de la chrétienté de Kombé. Au cours de la messe qu'il a célébrée, le nonce apostolique a félicité et encouragé les chrétiens de Kombé a doublé plus d'efforts pour achever les travaux de construction de l'église. Une année après sa première visite, c'est-à-dire le 4 mars 2018, Mgr Anatole Milandou a une fois de plus effectué une visite pastorale à Kombé, non pas seulement pour voir les travaux de la future église, mais pour être en communion avec les chrétiens de Kombé en prêchant l'amour du prochain et les invitant à conjuguer plus d'efforts pour l'achèvement des travaux. Au cours de cette messe, on a noté la présence des membres de la Fraternité Notre-Dame des Sans frontières, créée par l'abbé Dieudonné Mboundou.

Succession des curés

2010: Autonomie et érection en paroisse. Depuis lors, quatre curés se sont succédé: les abbés Jean de Dieu Mianzokona (2010-2012); Jean Godefroy Esther Locko (2012-2014); Aimé Fulbert Maléla (2014-2015). Depuis 2015 et jusqu'à ce jour, la paroisse est administrée par une équipe presbytérale de deux prêtres: Les abbés Dieudonné Mboundou (curé) et Vianney Armel Jaurès Mabondzo (vicaire).

Joseph Mouanga, vice-président du Conseil pastoral paroissial

«Nous sommes heureux d'être au service de la paroisse et de l'Eglise»

Merci au bihebdomadaire La Semaine Africaine qui consacre ses colonnes pour parler de notre paroisse. Nous sommes heureux d'être au service de la paroisse et de la communauté chrétienne avec leurs exigences qui nécessitent la disponibilité, l'obéissance et l'humilité. Joyeux pour cette confiance placée en nous par les paroissiens et l'équipe presbytérale. L'annexe Saint-André Kaggwa de Kombé, précédemment rattachée depuis 1991 à la paroisse Saint-Paul de Madibou est devenue une paroisse autonome. Elle a une équipe presbytérale de deux prêtres à savoir, les abbés Dieudonné Mboundou et Vianney Armel Jaurès Mabondzo. Il y a aussi, un ordre religieux des sœurs de la Divine Providence de Ribeaupville, noviciat de Kombé. La paroisse est administrée par un bureau du Conseil pastoral de cinq membres, ainsi que celui des affaires économiques de trois membres.

Conseil pastoral

- Vice-président: Joseph Mouanga
- Secrétaire générale: Julienne Massoumou
- Secrétaire adjoint: Sébastien Miaté
- Administratrice des biens: Isabelle Mabika

- Conseil pour les affaires économiques
 - Vice-président: Jean Benoit Mabika
 - Secrétaire: Hervé Ghyslain Nsouadi
- Nous comptons 14 mouvements d'apostolat, dont 9 pour les adultes, 2 pour les jeunes et 3 pour les enfants. Il s'agit de: Confrérie Sainte-Rita, Archiconfrérie Saint-Michel, Archiconfrérie du Saint-Esprit, Notre-Dame du Suffrage, Notre-Dame du Perpétuel Secours (La Supplique), Yamboté, Elisa, Jeunes de la lumière, Enfants de



chœur, chorale Saint André Kaggwa, Scouts et guides du Congo, Schola populaire, Légion de Marie, Renouveau Charismatique. A cela s'ajoute, la présence des chrétiens dits non groupés, n'appartenant à aucun mouvement d'apostolat et qui sont très dévoués et organisés autour des œuvres paroissiales. Nous avons un programme d'activités qui va d'avril en juin de cette année avec pour point de mire, les descentes dans les mouvements d'apostolat qui sont des rencontres d'écoute et de partage, afin de vivre la Parole de Dieu par la prière et par les actes dans la vie chrétienne.

L'auteur



Jean CHABERT, chargé de la communication à la paroisse Saint-André Kaggwa



Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI

Object:	Appel à manifestation d'intérêt _ASL
Date de l'appel à manifestation d'intérêt:	19 Mars 2018
Date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt:	30 Mars 2018
Numéro de Reference:	ROC_18_AMI_AS_L_001

1. Objet:

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, CRS vise à identifier une liste de fournisseurs potentiels avant de lancer des appels d'offres détaillés.

2. Objectifs et champs d'application:

En 2017, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) a approuvé la demande de financement pour le paludisme présenté par le Congo-Brazzaville pour la période 2018-2020 et a accordé au Catholic Relief Services (CRS) la responsabilité de Recipiendaire Principal (PR) de la subvention. Cette subvention se doit de débuter en mai 2018 pour une période de deux ans et sera centrée sur la distribution massive de MILDA dans les 12 départements du pays.

Les principales responsabilités de CRS comprennent la distribution massive de MILDA avec la communication de masse, le suivi et l'évaluation, la supervision et le renforcement des capacités des sous-récepteurs. En outre, CRS en collaboration avec CARITAS Congo mettra en œuvre des interventions d'urgence dans le département du Pool grâce à un projet financé par l'OFDA.

3. Détails des acquisitions attendues:

Pour soutenir la mise en œuvre de ces projets, CRS procédera à l'acquisition de biens et services auprès des fournisseurs et prestataires de services dans les domaines suivants:

- Fournitures de bureaux
- Imprimerie et reprographie
- Mobiliers de bureaux
- Equipements IT (Laptop, Scanner, Imprimante, Copieur etc)
- Consommables IT
- Télécommunication (voice & data)
- Transport routier
- Services de transitaires
- Services de voyage
- Services de Sécurité
- Services Hôtellerie (Hébergement, service de conférence)
- Services Traiteurs
- Concessionnaire de véhicule et motos
- Services de Maintenance et d'entretien de véhicules
- Acquisition de Pièces de rechange
- Quincaillerie
- Carburant et lubrifiants de véhicules
- Services d'assurance (maladies, véhicules, bâtiment)

4. Conditions particulières d'approvisionnement et informations complémentaires:

CRS invite les entreprises intéressées à présenter leur manifestation d'Intérêt, en reprenant les informations suivantes obligatoires, faute de quoi les dossiers ne seront pas pris en considération:

- Les coordonnées (nom et adresse complets, pays, numéros de téléphone, adresse e-mail, site web et contact)
- Une brève présentation de votre entreprise, y compris le nombre d'employés, le chiffre d'affaires, les années d'activité
- Liste de références techniques.

Nom complet de l'entreprise:		
Fabricant: ■	Revendeur: ■	Prestataire de service: ■
Adresse:		
Pays :	Fax:	
Personne de contact:		
Adresse e-mail:		
Tel:		
Autre personne de Contact:		
Adresse Email:		
Description de l'entreprise: 1. Nombre d'années d'existence 2. Nombre d'agents 3. Chiffre d'affaire annuel		
Qu'est-ce qui rend votre entreprise qualifiée pour cet achat ou fourniture de services?		

Les manifestations d'intérêt peuvent être envoyées par courrier électronique (marie-ange.kilima@crs.org) ou livrées physiquement (max. 10 pages), à l'adresse et à la personne de contact ci-dessous. Veuillez indiquer le numéro de référence: (Insérer) sur toutes les soumissions.

Cet appel à Manifestation d'intérêt ne constitue pas une sollicitation d'offre financière, Nous demandons simplement votre manifestation d'intérêt à participer à l'appel d'offres qui sera publiée dans les jours à venir.

En raison du volume élevé de communications, nous n'émettrons pas de confirmation de la réception des manifestations d'intérêt. D'autre part une réponse à cet appel à manifestation d'intérêt ne garantit pas automatiquement que vous serez sélectionné pour participer à l'offre.

CRS se réserve le droit de modifier ou d'annuler à tout moment pendant cet appel à manifestation d'intérêt et / ou le processus de sollicitation. CRS se réserve également le droit d'exiger des conditions supplémentaires au moment de la délivrance des documents de sollicitation finale.

5. Coordonnées de CRS:

Adresse:	Catholic Relief Services s/c Bureau CARITAS CONGO - Centre Interdiocésain des Œuvres (C.I.O) En face du Lycée Chaminade CONGO - Brazzaville
A attention de:	Marie Ange Kilima
Téléphone #	06 971 51 59
Adresse Email:	marie-ange.kilima@crs.org

Solidarité

Don de vivres et de matériels didactiques à la Case Dominique

L'ambassadeur d'Italie au Congo, Andréa Mazzella et la directrice du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, Belinda Ayessa, ont remis vendredi 16 mars 2018, à Brazzaville, un don en nature à la Case Dominique, une école spéciale catholique pour enfants vivant avec handicaps, gérée par la congrégation des Petites sœurs dominicaines. Elle est située à Poto-Poto, le troisième arrondissement de la ville-capitale.

D'une valeur de cinq millions de Francs CFA, ce don est composé de matériels didactiques, de jeux éducatifs, d'instruments de musique et de denrées alimentaires (sacs de riz et de sel, bidons d'huile, sacs de laits...). Un chèque d'un million de Francs CFA y a été annexé pour subvenir aux besoins des enseignants qui se dévouent corps et âme pour l'encadrement de ces enfants. Pour Belinda Ayessa, le don en nature et l'enveloppe financière sont une contribution pour accompagner les Petites

sœurs dominicaines dans leur noble tâche d'encadrer les enfants vivant avec handicaps, notamment autistes. Une tâche qu'elles assument avec humanisme. «C'est une petite goutte dans l'océan pourrait-on dire, mais goutte après goutte, l'eau finit par creuser. C'est donc notre part et espérons qu'elle ne sera pas la dernière», a-t-elle conclu, encourageant fortement la sœur Ida Pélagie Louvouandou, responsable de cette école, dans son action. Le diplomate italien, Andréa Mazzella, a souligné que l'am-



Une vue du don

bassade d'Italie a toujours soutenu la Case Dominique et que le don fait était la concrétisation du grand élan de solidarité et de générosité dont avaient fait montre des personnes

physiques et morales, 27 au total, lors du 10^e anniversaire du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, le 8 octobre 2016.

V.M.

Santé

Les faux médicaments, une arme de destruction massive à combattre

La Fondation Chirac, en partenariat avec l'ambassade de France au Congo et l'Institut français du Congo, a organisé jeudi 22 mars 2018, à Brazzaville, une journée de mobilisation contre les faux médicaments, dans le but d'informer et de sensibiliser le public aux risques encourus en les consommant, et de lutter contre, à travers les politiques publiques sanitaires. C'était sous le patronage de Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé, en présence de Bertrand Cochery, ambassadeur de France au Congo et de Claude Chirac, vice-présidente de cette Fondation.

Cette journée était l'occasion pour la Fondation Chirac et ses partenaires: le ministère de la Santé et l'Observatoire congolais de lutte contre les faux médicaments, de présenter les dispositifs nationaux et internationaux existants ou en projet; de responsabiliser tous les acteurs et de les encourager à se mobiliser, pour soutenir les initiatives de lutte et enfin, prioriser la lutte contre les faux médicaments dans l'ensemble des politiques publiques sanitaires.

Tous les conférenciers ont souligné que la santé des populations est gravement menacée par les faux médicaments qui circulent et se vendent de manière croissante aux marchés publics.

Les faux médicaments sont des médicaments faussement étiquetés, sous-dosés, sur-dosés, sans principe actif. Ils ne sont pas vendus dans le circuit normal et n'ont point d'autorisation de mise sur le marché délivrée par l'autorité sanitaire. Selon l'Organisation mondiale de la santé, les faux médicaments tuent plus de 800.000 personnes chaque année. Voilà pourquoi la Fondation Chirac s'est engagée depuis l'appel de Cotonou, au Bénin, à la lutte contre ce trafic. Pour la vice-présidente de cette Fondation, «les faux médicaments tuent plus que le paludisme en frappant plus les pauvres. Les Etats doivent unir leurs forces en adhérant à la politique de la Fondation Chirac.» Pour Bertrand Cochery, lutter contre les faux médicaments, c'est donner une nouvelle

chance à l'Afrique. La France est bien disponible à soutenir les actions du Gouvernement congolais qui contribuent à la «Les médicaments, qui sont vendus au Congo de manière non appropriée sont pollués, non seulement par des importateurs véreux, mais surtout par ceux qui vendent sur des étalages non appropriés. Ils constituent un crime exacerbé», a affirmé Philippe Ngondongo, directeur général de l'Observatoire de lutte contre les faux médicaments au Congo. Il a dégagé les mesures pour éradiquer ce phénomène, notamment la réforme pharmaceutique, la promotion de la santé. Il a invité les Congolais à prendre la pleine mesure du danger des



Une photo de famille, après la journée de mobilisation

médicaments de la rue, pour qu'ils n'en achètent plus. Le Dr. De la Volpilière, de la Fondation Chirac, a, quant à lui, présenté les progrès de la convention de l'Europe dite «Médicrime» sur la contrefaçon des produits de santé publique. Jacqueline Lydia Mikolo a enfin salué les avancées significatives du gouvernement, pour rendre le médicament de qualité à prix abordable sur l'intégralité du territoire congolais, en lançant l'opérationnalisation de la Centrale d'achat de médica-

ments essentiels génériques et produits de santé (CAMESPS) comme établissement public à caractère industriel et commercial. Elle a rendu hommage au président Jacques Chirac, dont la vision et la grandeur humaniste ont porté l'onction politique qui manquait à la lutte contre les faux médicaments.

Ermance Préférence TSASSA,
Madocie Deo-Gratias MONGO
et Bricette GOMA
(Stagiaires)

Journée Juridique du Congo

Vers la deuxième édition

Prélude à la deuxième Journée juridique du Congo, qui sera organisée à Brazzaville vendredi 30 mars 2018, dans la salle de conférence du ministère de la justice, Mme Gouadi-Bouzimbou-Koussiana, secrétaire générale du comité d'organisation des Journées juridiques du Congo édifie, dans l'entretien ci-dessous, l'opinion publique sur le bien-fondé de cette journée. Une initiative de la Commission Nationale



Mme Gouadi-Bouzimbou-Koussiana

Ohada de concert avec un groupe de juristes évoluant essentiellement dans le secteur privé.

*Mme Gouadi-Bouzimbou-Koussiana, qu'est-ce qui a motivé le lancement de la journée juridique du Congo?

** Créer un cadre d'échanges, un moment d'information et de débat autour des questions touchant le quotidien du monde des affaires, au regard des réformes qui interviennent régulièrement aux plans national et international, principalement au niveau de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). C'est ce qui nous a motivé à lancer la Journée juridique du Congo. Créée en juin 2015 à Brazzaville, elle est aujourd'hui organisée trimestriellement aussi bien à Brazzaville qu'à Pointe-Noire.

*Concrètement quel sera l'intérêt de cette deuxième édition?

** Permettre aux participants d'être informés des réformes intervenues tant au niveau national que régional. Sur le plan national, il s'agit des contrats pétroliers suivant la nouvelle loi sur les hydrocarbures de 2016 et des principales modifications dans la loi de finances 2018. Et au niveau régional de la Société par actions simplifiée qui est une nouvelle forme de société créée dans l'espace Ohada depuis 2014 mais qui n'est pas encore bien connue.

Cette journée permettra aussi aux participants d'être sensibilisés aux questions de droit de propriété intellectuelle insuffisamment considérées dans notre pays.

*Un message ...

** J'encourage les personnes à participer à cette journée et remercie tous ceux qui se sont déjà inscrits. Le droit évolue tous les jours, il faut savoir ce qui se passe, car la bonne information est capitale dans le monde des affaires.

Il ne s'agit pas seulement de parler des évolutions textuelles, mais d'échanger aussi et surtout autour des bonnes pratiques.

Je profite de vos colonnes pour remercier le ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ainsi que la société ENI CONGO pour leur contribution déterminante à la réussite des Journées juridiques du Congo à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Enfin, je précise que la Journée juridique du Congo est gratuite et ouverte aux chefs d'entreprises, juristes, magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, comptables, étudiants et à toute autre personne intéressée.

Propos recueillis par
Philippe BANZ

Quatrième édition de la gastronomie française

Un grand diner aux saveurs exquises

«Goût de France» procède le 21 mars de chaque année à la promotion et à la valorisation de l'excellence de la cuisine française dans 150 pays, à travers le monde. Prélude à cette journée, l'ambassade de France au Congo a organisé une conférence de presse vendredi 19 mars 2018, à l'IFC (Institut français du Congo) ex CCF. Celle-ci a été placée sous la direction de Michel Pré et Mme Aurélie Godet, respectivement conseiller de coopération et d'action culturelle et attachée de presse à l'ambassade de France au Congo.

Les restaurants retenus pour la circonstance étaient ceux de l'hôtel Africa à Poto-Poto, représenté par Stéphane Grellier et le chef de cuisine Alain Batchi; Pefaco hôtel Maya Maya, par Alexandre Becher et le chef Pascal Balouti et Radisson Blu Mbamou Palace hôtel, représenté par Mme Natacha Zoula et le chef Fabrice Ibara. Ils ont présenté au public

les menus préparés à cet effet. Pour Mme Aurélie Godet, «ce qui fait la particularité de cette 4^e édition est la participation de la Nouvelle-Aquitaine, une région synonyme de bons produits, de gastronomie, de grands vins et de bonnes tables, ainsi que l'hommage rendu à Paul Bocuse» Paul Bocuse fut, selon Emmanuel Macron, président de la Répu-



Les animateurs de la conférence de presse

blique française, «le père fondateur de la nouvelle cuisine, une cuisine parfois critiquée ou incomprise. Il ouvrit pour la

cuisine française un chapitre glorieux qui, aujourd'hui, lui permet d'occuper le premier rang mondial, faisant partout

la fierté des Français.» Outre des cuisines d'exception réservées par ces hôtels, pour séduire leurs clients, Radisson Blu a organisé une tombola à l'issue de laquelle le gagnant devait bénéficier d'un titre de transport aller-retour Brazzaville-Paris "Air France" et de trois nuitées dans une chambre standard pour deux personnes. A la question des tarifs que les Congolais trouvent prohibitifs pour accéder à ces hôtels, Stéphane Grellier de l'hôtel Africa a ainsi rassuré: «L'excellence a un prix. Elle obéit à la qualité des menus et aux charges de l'hôtel.» Même son de cloche de la part d'Alexandre Becher de l'hôtel Pefaco Maya Maya. Au terme de la conférence de presse, les participants ont dégusté, avec plaisir les différents menus présentés à l'occasion.

Victor GUEMBELA
Et Philippe BANZ

Théâtre au Cercle culturel Sony Labou Tansi (Brazzaville) «Jazz et vin de palme», version Guido Verève Mafoua

Depuis le vendredi 23 mars, Brazzaville vibre au rythme de la 56e édition de la Journée mondiale du théâtre. Une célébration qui, bien évidemment, permet à la flopée d'adeptes de l'art de Molière de se mettre en exergue. A l'image de Guido Verève Mafoua du Théâtre Negropolicongo des 3 Francs, qui a livré sa version de «Jazz et vin de palme», une des huit nouvelles contenues dans le recueil éponyme d'Emmanuel Dongala. Dans une adaptation et une mise en scène d'Alphonse Mafoua. C'était le dimanche 25 mars, en soirée, au Cercle culturel Sony Labou Tansi, à Baongo, le deuxième arrondissement de la ville-capitale congolaise.

C'est à 20 heures pétales que Guido Verève Mafoua, muni d'une mappemonde, est monté sur les planchers du Cercle culturel Sony Labou Tansi. Il a succédé aux comédiens de Savorgnan arts et culture (SAC), un groupe dont il est le transfuge et qui a subjugué le public avec la pièce «Leçon des trois auteurs», une mise en scène signée Thalès Zokéné.

Dans un one man show qui duré un peu plus de trente minutes, Guido Verève Mafoua a prouvé qu'il est une valeur sûre du théâtre congolais. En exécutant, avec maestria, «Jazz et vin de palme». Une nouvelle qui raconte l'histoire des extraterrestres qui débarquent sur la terre et la colonisent. C'est alors que les membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) se creusent la tête pour réagir

à cette invasion. Les extraterrestres se découvrent une passion pour le vin de palme et pour le jazz. La solution pour se débarrasser d'eux se trouve dans le jazz des Américains John Coltrane et Sun Ra (né Herman Poole Blount). C'est dans cette nouvelle que le jazz, musique de prédilection d'Emmanuel Dongala, fait son apparition. C'est d'ailleurs ce genre musical qui constitue la solution à la colonisation extraterrestre que l'assemblée de l'ONU a été incapable de trouver auparavant.

Dans cette nouvelle, l'assemblée de l'ONU est d'ailleurs copieusement caricaturée, chaque représentant de chaque nation y va de sa proposition. Les États-Unis d'Amérique envisagent la stratégie du «tapis de bombes», tandis que l'Afrique du Sud propose de parquer les extraterrestres ainsi que «tous les



Guido Verève Mafoua dans ses oeuvres

Noirs, tous les Arabes, tous les Chinois, tous les Indiens d'Amérique et d'Asie, tous les Papous, tous les Malais, tous les esquimaux...», c'est-à-dire les trois-quarts de l'humanité, comme le lui fait remarquer le délégué de la Namibie. Le dernier mot revient au délégué kenyan qui propose de réunir les «anciens» extraterrestres et les «anciens» humains dans la tradition africaine.

A signaler que la 56e édition de la Journée mondiale du théâtre est placée sous le thème: «Ouvrir le théâtre à la jeunesse», avec le patronage du ministère de la Culture et des Arts, la supervision du Centre national de l'Institut international du théâtre, et la coordination de la Fédération congolaise des artistes de scène.

Les festivités marquant cette célébration se déroulent au Cercle culturel Sony Labou Tansi et à l'Institut français du

Congo (IFC) de Brazzaville, où la clôture interviendra ce mardi 27 mars. Avec au menu: du théâtre scolaire avec élèves des établissements Savorgnan De Brazza, Lumumba, A. Neto, Révolution, El Riza, Dom Helder Camara, Javouhey, Art-Plume Col, La Grâce; du théâtre amateur, avec «La rencontre», d'après Raël, par le Théâtre de la transparence; du théâtre pro avec «Palabre électorale au Kinango» d'Henri Djombo, par Osée Collins Kooque; une conférence sur le thème: «Le théâtre africain: enjeux et perspectives», animée par le professeur Dominique Ngoie Ngala; et la représentation de la pièce «Le dernier des Ndinga» de Hubert Gadoua par le Théâtre Negropolicongo des 3 Francs.

Véran Carrhol YANGA

Poésie

«Les délices de la vie» de Victorine Koumou Aboungou

Native du Congo-Brazzaville, passionnée de littérature et de sciences, Victorine Koumou Aboungou vient d'intégrer le cercle des écrivains congolais. En publiant, le 1er février 2018, aux Editions Jets d'Encre, à Paris, en France, un recueil de poèmes intitulé: «Les délices de la vie».



Victorine Koumou Aboungou



Composé de 56 pages, le coup d'essai de Victorine Koumou Aboungou est un ouvrage vibrant dans lequel se dessinent les petits et grands plaisirs de la vie.

«Dans ce monde sans scrupule et sans respect, les gens cachent leur vrai visage. Les épreuves s'accroissent. La solitude menace. Alors comment vivre, comment continuer à avancer ? Heureusement, pour nous soutenir, il y a l'amour, la foi, la famille, tous ces délices de la vie qui enchantent l'existence...»

D'une plume profonde et évocatrice, Victorine Koumou Aboungou compose un recueil de poèmes vibrant qui rend hommage aux petits ou grands instants magiques dont sont remplies nos existences», lit-on, à la quatrième page de couverture.

A signaler que c'est après des études en Sciences économiques que Victorine Koumou Aboungou intègre l'une des prestigieuses écoles d'assurances d'Afrique.

L'auteur poursuit actuellement sa carrière dans les assurances et consacre son temps libre à sa fille comme à l'écriture.

V.C.Y.

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

PASSAP

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 360, rue Eugène KAKOU
(Marché Total, Baongo) Brazzaville
RCCM CG/BZV/10 B 2313
REPUBLIQUE DU CONGO

ELARGISSEMENT DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'un Procès-verbal de Décision de l'Associé Unique de la Société dénommée «PASSAP», en sigle «P-SARLU», reçu par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date du 22 janvier 2018 à Brazzaville, dûment enregistrée à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine en date du 23 janvier 2018, sous Folio 16/20, n°0148, il a été procédé à l'élargissement de l'objet social de la société sus énoncée. A cet effet, l'Associé unique a décidé d'ajouter l'activité suivante: Alimentation, Vente de friperies, vente de boissons, quincaillerie, construction, habillement, vente des fournitures de bureautique. Désormais, la société aura les

activités suivantes: Commerce général, import-export, vente des poissons salés; Alimentation, Vente de friperies, vente de boissons, quincaillerie, construction, habillement, vente des fournitures de bureautique. Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de Décision de l'Associé Unique a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 janvier 2018, sous le numéro 18 DA 48. Les mentions modificatives ont été portées sous le numéro RCCM: CG/BZV/10 B 2313.

Pour insertion,
Maître Jean Marie
MOUSSOUNDA

ETUDE de Maître Anicet BALHOU

Notaire
B.P.: 4171 ; Tél.: (242) 05.557.44.10
E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr
Etude sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3e étage, porte 303
19, Avenue Charles DE GAULLE,
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Il a été constitué en la forme authentique, par devant le notaire soussigné, en date du 28 Mars 2017, une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «GLAMS International», ayant pour siège social, à Pointe-Noire, Avenue Costade Zakari, quartier Mvou-Mvou, avec un capital de Francs CFA 1.000.000 (UN MILLION) et comme unique associé, Madame MALA ANIL CHANDIRANI.

Ladite société a été enregistrée au Domaines et timbre de Pointe-Noire, le 28 avril de la même année, sous le n° 0398, Folio 082/4 et immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°CG/PNR/17 B 197.

Elle est gérée et administrée par Monsieur GYANANI VINOD KISHANCHAND, nommé statutairement, et a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Import-export des produits alimentaires et non alimentaires, et des divers électro ménagers.

Et, plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire reçu par le notaire soussigné en date du 22 janvier 2018, enregistré à la même date de la même année sous le n°320, folio 15/21.

L'associé unique de ladite Société a, dans l'unique résolution à l'ordre du jour, décidé de transférer le siège social de la société dont s'agit à l'adresse suivante:

185, Avenue Louis PORTELLA, quartier Mvou-Mvou, parcelle n°07 bis, Bloc n°30, Section. A ce titre, une expédition du Procès-verbal de ladite Assemblée avait été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et en conséquence, le numéro 18 DA 1704 avait été attribué audit dépôt.

Pour avis,
Le Notaire,

Hugues Anicet MACAYA BALHOU.



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès
Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion
BP 62, Brazzaville
E-mail : secretariatfok@gmail.com
Tél : 05 615-30-18
République du Congo
www.african-parks.org

APPEL A CANDIDATURE

Le Parc National d'Odzala-Kokoua a l'honneur d'annoncer le recrutement d'un Chauffeur mécanicien.

Superviseur: Chef Atelier

Localisation: Mbomo

Durée du contrat: 12 mois, avec une période d'essai de 3 mois incluse.

Condition: Non logé

Responsabilités:

Le chauffeur mécanicien aura la charge:

- Travailler en tant que chauffeur pour différentes missions sur l'ensemble du territoire congolais.

• Assister le chef d'atelier pour la réparation et l'entretien des véhicule du PNOK (Camion MAN / HILUX / LANDCRUISER)

• Partir en mission de réparation d'un véhicule sur le terrain si nécessaire

Formation requise ou souhaitée:

- Permis de conduire VL et PL
- 5 ans d'expérience en tant que chauffeur PL
- 5 ans d'expérience dans le domaine de la mécanique
- Parler anglais serait un plus

Les dossiers de candidatures doivent être déposés sous le titre

«*Chauffeur mécanicien*» au bureau de la Fondation Odzala-kokoua sis 227, rue Campel, ravin du Tchad, Plateau centre-ville à Brazzaville ou envoyés à l'adresse mail suivante: secretariatfok@gmail.com. Les dossiers doivent comprendre un CV et une lettre de motivation.

Date de clôture: la date limite de dépôt de candidature est fixée au 30 avril 2018.

NB: Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour des entretiens.

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771

Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60

NIU: P2005110002540126

E-mail: moussoundajeama@gmail.com

REPUBLIQUE DU CONGO

GABYFRESH

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
AU CAPITAL DE : UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA

Adresse: 02, Rue Kimbouta, la Frontière (Mfilou)

BRAZZAVILLE

RCCMCG-BZV-01-2018- B 13-00004

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 19 décembre 2017, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-poto, en date du 22 décembre 2017, sous Folio 238/4 n°1864, il a été constitué une société dénommée: «GABYFRESH» dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Brazzaville, 02, Rue Kimbouta, la Frontière (Mfilou);

Objet: Prestation et Services: Balayage Bureau, Jardinage, chambre froide, Fourniture de bureau et mobiliers, informatique, Import-export;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° CG-BZV-01-2018-B 13-00004 du 29 janvier 2018;

Gérance: Madame KIGNOUMBI K.M. Née CRUZ Olinda Maria est la Gérante de la Société;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA.



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès
Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion
BP 62, Brazzaville
E-mail : secretariatfok@gmail.com
Tél : 05 615-30-18
République du Congo
www.african-parks.org

APPEL A CANDIDATURE

Le Parc National d'Odzala-Kokoua a l'honneur d'annoncer le recrutement d'un Chauffeur mécanicien.

Superviseur: Chef Atelier

Localisation: Mbomo

Durée du contrat: 12 mois, avec une période d'essai de 3 mois incluse.

Condition: Non logé

Responsabilités:

Le chauffeur mécanicien aura la charge:

- Travailler en tant que chauffeur pour différentes missions sur l'ensemble du territoire congolais.
- Assister le chef d'atelier pour la réparation et l'entretien des véhicule du PNOK (Camion MAN / HILUX / LANDCRUISER)
- Partir en mission de réparation d'un véhicule sur le terrain si nécessaire

Formation requise ou souhaitée:

- Permis de conduire VL et PL
- 5 ans d'expérience en tant que chauffeur PL
- 5 ans d'expérience dans le domaine de la mécanique
- Parler anglais serait un plus

Les dossiers de candidatures doivent être déposés sous le titre «Chauffeur mécanicien» au bureau de la Fondation Odzala-kokoua sis 227, rue Campel, ravin du Tchad, Plateau centre-ville à Brazzaville ou envoyés à l'adresse mail suivante: secretariatfok@gmail.com. Les dossiers doivent comprendre un CV et une lettre de motivation.

Date de clôture: la date limite de dépôt de candidature est fixée au 30 avril 2018.

NB: Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour des entretiens.

Après le regroupement mouvementé d'Amiens Les Diables-Rouges annoncent leur printemps!

Après plusieurs jours d'im-broglio et de déclarations par médias interposés, le match amical Congo-Guinée Bissau, un temps annulé, avait lieu finalement dimanche 25 mars en région parisienne. Il a permis aux Diables-Rouges de remporter leur première victoire depuis l'arrivée de l'entraîneur Sébastien Migné.

On l'attendait avec impatience depuis...mars 2017. La voilà enfin! Deux buts à zéro, c'est par ce score que les Diables-Rouges ont défait la Guinée-Bissau. Les buts congolais sont sortis des pieds de Prince Oniangué (37e) et de Thievy Bifouma (57e). Trois jours avant, ce dernier avait pourtant dit basta et pris l'avion de retour pour la Turquie afin de rejoindre son club, non sans dire tout le mal qu'il pensait de la façon dont les dirigeants congolais avaient, selon lui, géré le stage à Amiens où l'équipe nationale était en regroupement. L'attaquant vedette des Diables-Rouges est revenu à Paris samedi 24 mars, au soir, après confirmation du match.

Ce match et le stage des Diables-Rouges à Amiens qui l'a précédé ont donc défrayé la chronique. Le match était initialement programmé le lundi 26 mars à Amiens. Mercredi 21 mars, on apprend son annulation purement et simplement pour des raisons qui ne sont pas encore révélées officiellement. Elles seraient, tout de même, d'ordre financière selon une source officielle. La même source explique



Les Diables-Rouges ont retrouvé le sourire à Mantes-la-Ville (Ph. mantes-actu.net)

que l'agent chargé d'organiser ce match n'a pas apprécié la lenteur de la partie congolaise à respecter l'accord signé avec lui.

Comme match de remplacement, une opposition avec la réserve du RC Lens le 23 mars à Lens est proposée aux joueurs. Mais pour ces derniers, ce changement est inacceptable. «Les joueurs ne veulent pas affronter une équipe de club, mais une sélection pour un match FIFA», explique une source interne. Ce qui a agacé la star congolaise et d'autres, c'est ce qui s'est passé dans la nuit du mercredi à jeudi. A cause d'une négligence dans les réservations, tout l'effectif et une partie du staff sont obligés de faire leurs valises et d'aller dormir dans un autre établissement situé à quelques centaines de mètres, pour retrouver leurs chambres après l'entraînement du jeudi. «Ce

n'est pas un drame, mais ajouté à l'histoire du match amical annulé, cela fait beaucoup».

Le dénouement heureux du feuilleton résulte de l'implication personnelle du ministre des Sports, Hugues Ngouélondélé. Informé de cette situation, il a pris langue directement avec son homologue de Guinée Bissau. De son côté, la FECOFOOT a fait de même avec les dirigeants fédéraux Bissau-guinéens. Problème: il fallait prendre en charge le prolongement du séjour à Paris de la sélection de Guinée Bissau après son match amical perdu face au Burkina Faso, en plus de sa rétribution. Ce qui a été fait l'après-midi du vendredi 23 mars, «à hauteur du montant exigé par l'agent initial du match», révèle une source. On connaît la suite de ce feuilleton. Il faudra sans doute oublier ce malheureux épisode et ne retenir que la première

victoire des Diables-Rouges, version Migné. Ils ont réalisé un match plus ou moins plein. Leur prestation redonne espoir à tous les fans qui estiment que s'ils continuent de jouer de la même manière lors des matches à venir, ils ne trouveront aucune difficulté pour assurer la deuxième place dans leur groupe des éliminatoires de la CAN 2019.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Congo: Christoffer Mafoumbi; Marvin Baudry, Fernand Mayembo (puis Baron Kibamba, 46e), Tobias Badila, Dimitri Bissiki Magnokélé; Delvin Ndinga (puis Jordan Massengo, 77e), Prince Oniangué, Dzon Delarge (puis Merveil Ndockyt, 73e), Dylan Bahamboula (puis Prestige Mboungou, 46e); Thievy Bifouma (puis Simon Pambou, 87e), Kevin Koubemba. Coach: Sébastien Migné.

Dolisie (Département du Niari)

L'agonie du stade Denis Sassou Nguesso

Avez-vous visité le Stade Denis Sassou Nguesso de Dolisie, dans le département du Niari? Il se trouve aujourd'hui dans un état d'abandon. Les travaux d'installation de la pelouse synthétique commencés tambour battant, sont stoppés alors que l'arrêt des pluies constaté actuellement est propice à leur reprise.



Stocks de gazon synthétique au bord de l'aire de jeu

Dolisie, la troisième ville du pays, vit depuis ces derniers mois une petite saison sèche marquée par des chaleurs intenses. Comme, il est aussi signalé dans d'autres localités. Cette période d'arrêt des pluies était, justement, attendu par l'opérateur chargé des travaux de la pose de la pelouse synthétique au stade Denis Sassou Nguesso, car la pluie faisait obstacle à leur poursuite. Maintenant, les conditions semblent pourtant être réunies pour permettre l'exécution de cette opération suspendue. Hélas, jusqu'ici pas un seul signe annonciateur pour la relance des travaux! Et aux alentours de l'aire de jeu, des sacs contenant des rouleaux de gazon synthétique sont entassés, l'opérateur attendant le moment favorable pour passer à l'action.

Que se passe-t-il exactement? Telle est la question qui brûle les lèvres des amoureux du ballon rond, las de faire le déplacement de Madingou pour soutenir leur équipe, AC Léopards, dont le stade Denis Sassou Nguesso demeure à tout jamais un symbole. Le public sportif est désemparé. Tout comme la ligue départementale de football du Niari qui paie aussi les frais de la fermeture de ce stade, l'unique qui puisse abriter des compétitions en toute sécurité et sportivité.

Eric MAHOUNGOU-NZINGOU

Benoît Nkokolo "Mendes"

Chemin sans retour

Comme on le craignait ces dernières semaines, la mort a finalement prélevé Benoît Nkokolo, dit Mendes, du gotha du football congolais, vendredi 23 mars 2018 au CHU de Brazzaville. A 67 ans (né le 12 mars 1951).

Benoît Nkokolo est arrivé au football en qualité de joueur. Court sur patte, vélocité, il était un ailier à l'ancienne: débordement et passe en

retrait pour le buteur patenté. Redouté pour sa vitesse, il a successivement porté les couleurs du FC Standard (1968-1971), de Jeanne d'Arc d'Abidjan (1971-1973), du CARA (1975) et de Patronage Sainte-Anne.

Après avoir rangé ses bottines au début des années 80, Benoît Nkokolo est devenu entraîneur, l'un des meilleurs du football congolais. Il a officié sur le banc de maints clubs durant de longues années: Patronage Sainte-Anne, Diables-Noirs, AS Police, Etoile du Congo, CARA, AC Léopards de Dolisie, AS Cheminots, etc.

Un entraîneur peut décrocher de gros diplômes à l'institut mais sera jugé sur le terrain par sa facilité de transmettre ses idées, ses méthodes, et aux dirigeants et aux supporters, en particulier les raisons de ses choix et de ses options. Tâche bougrement difficile quand les équipes s'appellent Etoile du Congo, Diables-Noirs, CARA ou AC Léopards dont les publics, on le sait, sont experts en football. Avec ces publics-là et certains dirigeants, même les simples entraînements sont des finales de Coupe du monde. Or, Benoît Nkokolo a transformé à court terme le jeu de leurs équipes quand il en a eu la charge et glané titres ou trophées. Bon communicateur, il avait aussi des nerfs à toute épreuve. On retiendra aussi qu'il a été souvent appelé à la tête des différentes sélections nationales du pays, des cadets (qualification pour la Coupe du monde 1985) aux seniors en passant par les juniors et les espoirs (Jeux de la Francophonie de 1997).

La somme d'expérience qu'il a accumulée au fil des années lui a ouvert, naturellement, les portes du comité exécutif de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) en 2014.

"La Semaine Africaine" adresse ses vives et sincères condoléances à sa famille et à la FECOFOOT. Adieu Benoît!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU



Benoît Nkokolo

Ligue 1 de football

AC Léopards-AS Otohô, choc de la onzième journée!

L'onzième coup de gong du championnat national d'élite Ligue 1 retiendra ce mardi 27 mars. Cette journée s'achèvera mercredi 28 mars par un explosif AC Léopards-AS Otohô, prévu au stade municipal de Madingou. En attendant, revenons à la dixième journée disputée la semaine passée. Les Diables-Noirs sont toujours leaders. Ils totalisent 22 points pour 9 matches joués, suivis d'AC Léopards (20/9), AS Otohô (19/8), JST (17/10), VClub Mokanda (17/10), CARA 16/7), Etoile du Congo (15/10), La Mancha (14/7), etc.

Cette journée s'est achevée samedi 24 mars au Stade Massamba-Débat, où l'unique match ayant mis face à face CARA, de retour de Tunisie, et JST a accouché d'un gros match nul sans but, affligeant pour les deux protagonistes. Elle a démarré lundi 20 mars. Par la victoire du FC Kondzo aux dépens de Patronage Sainte-Anne (1-0) au Stade Massamba-Débat.

Le lendemain, toujours à Massamba-Débat, Saint-Michel de Ouenzé a engrangé le plus



AS Otohô, un déplacement périlleux à Madingou

régulièrement du monde sa première victoire de la saison devant Nico-Nicoyé (1-0). JSP et V.Club Mokanda, pour ce qui les concernent, ont choisi le chemin du match nul (0-0). Jeudi 22 mars, les Diables-Noirs, amenés comme à enfoncer des portes ouvertes, se sont amusés face au Tongo FC (6-1).

Vendredi 23 mars, mais à Pointe-Noire. L'AS Cheminots est passé, comme par le chas d'une aiguille, pour se défaire des militaires d'Inter Club (1-0). Le deuxième match? La Mancha-AC Léopards de Dolisie! Une petite énigme, en somme,

même si les pronostics penchaient légèrement en faveur de l'équipe visitée, La Mancha. C'est pour le démentir qu'Héritier Ngouélou a tranché, d'un coup franc magistralement exécuté: 0-1. L'égalisation était quelque part, puisque finalement le ballon ne s'est pas refusé à se loger dans la lucarne des Fauves du Niari peu avant la mi-temps: 1-1. C'était le match-phare de la dixième journée.

Jean ZENGABIO

Rendez-vous

Mardi 27 mars: JSP-CARA et

Patronage Sainte-Anne-Inter Club, à Massamba-Débat; VClub Mokanda-SMO et Nico-Nicoyé-Diables-Noirs, à Pointe-Noire.

Mercredi 28 mars: FC Kondzo-AS Cheminots et Tongo FC-Etoile du Congo, à Brazzaville; La Mancha-JST, à Pointe-Noire; AC Léopards-AS Otohô, à Madingou.

Handball

Le gymnase Etienne Mongha, à Ouenzé, a abrité les matches de la quatrième journée du championnat départemental de Brazzaville. Les résultats ci-après ont été enregistrés: Hommes. AS Néto-Avenir du rail (21-29) AS Brazza-Diables-Noirs (15-22) Inter Club I-Inter Club II (39-19) Dames. Abo Sport-DGSP (28-28). Les dames d'Inter Club (9 points) et les hommes d'Inter Club I (7 points) dominent les classements provisoires.

Le viol, une infraction impunissable en Droit pénal positif congolais

Par Daniel NKOUTA

Affirmer que le viol est une infraction impunissable en Droit positif congolais, pourrait exposer au reproche galvaudé d'ignorer l'article 332 du Code pénal. Or, ce texte, s'il fixe la peine encourue par l'auteur du viol, aucune qualification de cette infraction n'apparaît nulle part. Pour éclairer la religion du lecteur du présent article, il nous faut un nécessaire préambule.

La problématique en l'espèce repose sur la notion de responsabilité. La responsabilité pénale a un fondement moral: la faute qui conditionne l'analyse de l'infraction et des moyens de défense. Le vocable «Responsabilité», qui dérive du latin «Respondere», répondre, désigne l'obligation de répondre de ses actes. La responsabilité pénale connote donc l'idée de blâme; l'auteur de l'acte infractionnel ne mérite la peine accompagnant l'infraction que dans la mesure où il peut être blâmé.

C'est le lieu de rappeler que nonobstant leur diversité, les infractions obéissent toutes à une structure commune formant une théorie qui s'origine de la doctrine de l'acte coupable et de la volonté coupable, que l'on désigne par la théorie de l'actus reus et mens rea, qui prend naissance sur l'exégèse de l'adage juridique latin: «Actus non facit reum nisi mens sit rea», une personne n'est pas coupable en raison de son acte seulement (actus reus), mais aussi en raison d'un état d'esprit blâmable accompagnant cet acte (mens rea). Cette théorie établit une dichotomie au sein de l'infraction entre les éléments physiques ou matériels visés par la définition (conduite et circonstances, résultat) et les éléments d'ordre psychologique ou moral animant l'auteur de la conduite prohibée au moment de la commission de l'acte. L'expression «mens rea» désigne donc certains états d'esprit caractérisés de l'auteur de la conduite prohibée, tels que: l'intention, l'insouciance, la connaissance) qui doivent en principe accompagner «l'actus reus» pour qu'il y ait responsabilité pénale. L'actus reus, quant à lui, s'entend dans un sens purement matériel, et la responsabilité résulte ainsi de la concomitance de ces deux éléments: l'actus reus et «mens rea».

Mais qu'est-ce que l'infraction?

L'infraction pourrait se définir comme étant un comportement strictement interdit par la loi pénale et sanctionné par une peine prévue par celle-ci. On distingue trois catégories d'infractions dont la nature détermine la sanction qui lui est applicable: la contravention, le délit et le crime. Le pénaliste italien Francesco CARRARA (1805-1888), dans son ouvrage «Opuscoli di diritto criminale», définit l'infraction comme la violation d'une loi

de l'Etat, résultant d'un acte externe de l'homme, positif ou négatif, socialement imputable, ne se justifiant pas par l'accomplissement d'un devoir ou l'exercice d'un droit, et qui est puni d'une peine prévue par la loi. Il résulte de tout ceci que si la violation n'était pas prévue et punie par la loi, il n'y a point d'infraction. C'est le principe de la légalité que traduit le brocard juridique latin: nullum crimen nulla poena sine lege.

Il résulte de cette définition encore qu'il faut qu'il s'agisse d'un acte externe de l'homme: la simple pensée, même si c'est une pensée de meurtre, n'est pas condamnable. L'acte doit être extérieur à l'homme. Cet acte doit être positif, autrement dit, il doit s'agir d'une action qui est interdite par la loi, comme une agression, ou négatif, c'est alors l'omission d'effectuer une action que la loi commande, telle que la non-assistance à personne en danger. L'acte ne doit avoir pouvoir se justifier par l'accomplissement d'un devoir ou l'exercice d'un droit: les faits justificatifs d'une infraction, comme de casser une vitre pour sauver un enfant oublié dans une voiture au soleil (on



ne vous reprochera pas le bris de la vitre, car vous avez porté assistance à une personne en danger).

Enfin, toutes les infractions comportent des éléments constitutifs généraux qui sont au nombre de trois: un élément légal, un élément matériel et un élément moral ou psychologique. Pour que l'infraction existe, il faut que ces trois éléments soient réunis. Cette réunion constitue donc la condition sine qua non de l'infraction, tout élément manquant entraîne une absence de culpabilité.

Nous constatons malheureusement que dans le cas du viol, le Droit congolais hérité de la période coloniale n'a pas dégagé les éléments constitutifs de cette infraction, et s'est contenté d'édicter la peine. Or, il est un principe sacro-saint en Droit pénal: la qualification pénale est l'opération intellectuelle par laquelle un juge va tenter d'établir si des faits particuliers reprochés à une personne entrent dans le domaine d'application d'une incrimination légale. La qualification est soumise au principe de légalité des délits et

des peines, ce qui signifie que: seule une infraction prévue par un texte est répréhensible, est irrégulière une poursuite qui applique aux faits une qualification supérieure ou inférieure à, celle prévue par le législateur.

Le juge a donc l'obligation de donner aux faits leur qualification légale exacte. Cela signifie également qu'en cas de qualification pénale inexacte, la personne poursuivie doit être relaxée, même si les faits commis sont répréhensibles. Ainsi, une personne poursuivie devant le tribunal pénal pour vol ne peut pas être condamnée si les faits s'avèrent être une extorsion. Le principe de légalité impose que l'on ratache le fait que l'on soumet au juge pénal à une qualification pénale abstraite, une infraction. Un comportement, même s'il nous choque, ne peut être pénalement sanctionné que s'il entre dans les prévisions d'un texte pénal. En l'état actuel de notre Droit pénal hélas, l'on peut punir l'auteur d'un viol, dès lors que notre législation n'en donne aucune définition. Il en va de même du harcèlement sexuel, une infraction inexistante dans notre Droit. C'est tout de même le lieu de s'interroger de manière citoyenne, à quoi nous a jusqu'ici servi toute la kyrielle de Ministres de la Justice et Parlementaires rétribués gracieusement à la sueur du contribuable, pour nous laisser sous la gestion des textes législatifs promulgués par l'Empereur Napoléon?

A propos de la stupide guerre du Pool: «Plus jamais»

Plus jamais ça! Les Congolais ne doivent plus perdre, stupidement, leur vie pour une guerre dont ils ne connaissent ni les tenants, ni les aboutissants.

Par Antoine BEMBA-POKAT

En effet, le 23 décembre 2017, à Kinkala, chef-lieu du Département du Pool, un Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités déclenchées depuis le mois d'avril 2016, a été signé. Ce fut une cérémonie grandiose et historique qui se déroula dans la salle de conférences de l'hôtel du Conseil départemental du Pool, sous la supervision du ministre congolais de l'Intérieur, M. Raymond-Zéphirin Mboulou.

C'est ici l'occasion de féliciter, en passant, les sages et notables du Pool de leur implication pour la résolution de cette grave crise, le fait d'avoir rencontré le Président de la République. Car, c'est lui le garant de la paix et de l'unité nationale. Plus jamais ça ! Cette guerre effroyable du Pool a causé des dégâts énormes. Tenez! plus de 100 cas de viols présumés, plus de 130.000 déplacés, selon l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), des centaines et des centaines de maisons incendiées, des centaines des pertes en vies

humaines (soldats, miliciens ninjas, paysans, bébés, vieillards), plusieurs dizaines des villages détruits et effacés de la carte nationale, des champs dévastés, des arbres fruitiers abattus, des boeufs, moutons, cabris, porcs sauvagement décimés, des infrastructures détruites, plusieurs cas de tortures et d'exécutions sommaires, des disparitions, forcées, des écoles et dispensaires désertés par leurs animateurs. Dans certaines localités encore habitées par des personnes déportées comme Kindamba, Hamon-Madzia, Mindouli, Kinkala, Linzolo, Mbanza-Ndouna, Kibouendé, ex-Baratier, on a observé une très forte inflation des prix alimentaires. En pareilles circonstances, les conditions de vie ont été extrêmement insupportables et ahurissantes. Plus jamais ça! La terreur du Pool a occasionné deux ans au moins de vie pénible. Il a été même impossible de mettre en oeuvre des projets d'essor économique et d'épanouissement de nos moeurs. Beaucoup d'élèves n'ont plus fréquenté les salles



de classe. Et, puisque le Pool a été, encore une fois de plus, victime comme de 1997 à 2002, d'un désordre sécuritaire inouï, l'économie congolaise en a pris durement le coup. D'où, la crise économique et financière s'est introduite, allègrement, dans le pays. En exemple, actuellement, le Chemin de fer Congo Océan (CFCO), fleuron de nos oeuvres économiques, tousse à cause de cette guerre du Pool. Plus jamais ça! En considération des enjeux économiques et financiers qui causent de l'angoisse dans notre pays, il devient impérieux de respecter, scrupuleusement, les termes de l'Accord du 23 décembre 2017. Car, grâce à la paix véritable, les atouts d'une économie florissante seront limpide ment déclenchés

Département du Pool

Quand le peuple crie «Dieu viens à mon aide...»

Il y a eu de beaux et même de très beaux discours; il y a eu des actes aussi et même de belles actions en faveur du Département du Pool, depuis le commencement des événements qui ont traumatisé et endeuillé les habitants de ce département, qui ont perdu tout ou partie

de leur patrimoine.

Certains s'en préoccupent d'avantage, d'autres moins. Mais ne dit-on pas que: quand un membre est malade, c'est tout le corps qui souffre? La foi cependant nous pousse à croire que là où les hommes peinent à réussir, Dieu vient toujours en aide, Lui le Maître de l'histoire. Nous osons le croire; et nos prières en sont la preuve. Nous devons donc continuer d'élever notre prière à Dieu, pour obtenir qu'il accorde la paix définitive au Pool et au Congo et que Marie, la Mère du Congo, notre pays, prie pour nous et pour la Département du Pool. Dieu de paix;



Abbé Joseph Boudzoumou

Regarde notre pays, le Congo, qui a soif de paix et d'unité;

Donne-nous la paix;

Accorde ta paix à la Région du Pool.

Eternel Créateur de l'univers;

Toi qui a créé le ciel, la terre et les mers; et tout ce qu'ils renferment, C'est encore Toi qui as voulu que tout soit beau et respire la vie.

Nous te rendons grâce pour tant de biens visibles et invisibles.

Qui donc d'autre, si ce n'est Toi et Toi seul, qui connais le coeur de l'homme que Tu créas?

Pardonne-nous tous les torts causés à notre pays, à nos frères et à nos sœurs de la même Patrie.

Regarde ces pères de familles désemparés; ces mères de familles déconcertées et perdues;

Du haut de ton trône sacré, viens Seigneur, consoler ces hommes, ces femmes, ces jeunes et ces enfants qui paient les égoïsmes de notre manque d'humanité.

Que Jésus, ton Fils, Notre Seigneur, nous obtienne par ses mérites cette paix véritable.

Que vienne ton Esprit sur le Département du Pool meurtri et sur tout le Congo frileux!

Et que la Sainte Vierge Marie, avec tous les saints du ciel, nous obtiennent l'abondance de tes bénédictions pour notre pays, le Congo; afin qu'advienne la paix véritable que nous souhaitons tous pour le Département du Pool, en cette nouvelle année qui commence.

Que les âmes innocentes trépassées reposent dans la paix du Seigneur! Que Dieu bénisse tous ceux d'ici et d'ailleurs qui, de diverses manières, viennent au secours de notre détresse. Amen!

Brazzaville, le 29 décembre 2017.

Abbé Joseph BOUDZOU MOU

A NOS LECTEURS

L'espace «Point de vue» est ouvert à tous. Les opinions qui s'y expriment ne vont pas forcément dans le sens de notre ligne éditoriale. Nous respectons les points de vue de tous ceux qui respectent notre identité chrétienne et entendent œuvrer, dans le respect et la tolérance, au Bien commun.

Les textes qui nous sont adressés sont susceptibles de modifications; ils ne sont ni rendus à leurs auteurs, ni rémunérés.

Bienvenue à tous!

La Rédaction.

dans le pays. C'est ainsi que, même le Président de la Commission de l'Union Africaine, M. Moussa Faki, et le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Antonio Guterres, conscients de la précarité actuelle du domaine économique et financier du Congo, ont vivement salué cet accord de Kinkala. Il revient donc aux Congolais et aux gouvernements de comprendre que c'est dans un climat de paix durable qu'on peut entrevoir la croissance économique, et mieux le développement intégral de notre cher pays, le Congo.

Plus jamais ça! Les Congolais devraient obéir à leur conscience en reconnaissant que la guerre, c'est le recul éducatif; la guerre, c'est le recul économique; la guerre, c'est la destruction; la guerre, c'est la désolation

absolue; la guerre, c'est le délabrement du tissu social; la guerre, c'est le désarroi familial; la guerre, c'est le barbarisme à outrance; la guerre, c'est la pauvreté forcée... En définitive, la guerre, c'est un mouvement vacillant en sens

contraire au progrès. En d'autres termes, la guerre, c'est l'éloignement dans l'espace ou dans le temps. Ce qui sous-entend aussi que la guerre constitue un véritable frein pour un pays oeuvrant pour l'émergence dans le domaine économique et financier.

Face à ce dérèglement, les Congolais doivent plutôt opter et œuvrer pour la marche en avant et le développement, afin d'extirper, résolument, la crise économique et financière qui agit, avec sévérité, dans notre pays. Et,

c'est dans un tel contexte que les Congolais épris de paix et de progrès devraient s'évertuer pour sauvegarder intact l'état d'attente confiante d'une émergence effective du Congo. Donc, en guise de conclusion, la guerre plus jamais ça ! Et dans ce cas de figure, c'est au gouvernement congolais de d'étudier et de prévoir toutes les dispositions y relatives. Le fait de donner une nouvelle vigueur à l'économie nationale est à ce prix!



ACHETER UN TELEVISEUR SMART
N'EST PLUS UN LUXE

VESTEL



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056